

Meilleurs Vœux 2017



Québriacois d'honneur

Les Québriacois en 14-18 (suite)

L'École de la Liberté

Vie sociale

Janvier 2017

Bulletin d'informations communales - N°30

quebriac.fr



HP énergetik

Chauffagistes spécialistes des chaudières et poêles à bois

Plomberie - Solaire Thermique - Photovoltaïque
Nos compétences d'énergéticiens à votre service



Z.A. de Rolin – Québriac - Tél. : 02 99 13 28 94 - www.hpenergetik.fr



Crêperie

Formule du jour
le midi en semaine

Ouvert
tous les midis de la semaine
ainsi que les vendredis soir
et samedis soir.

Fermeture le mercredi.

12, rue de la Liberté • 35190 QUÉBRIAC
02 23 22 04 50

Mairie



[Accueil](#) - [Vie communale](#) - [Vie sociale](#) - [Vie associative](#) - [Vie économique](#) - [Découvrir Québriac](#) - [Locations des salles](#) - [Contactez nous](#)

Adresse : 5, Rue de la Liberté - 35190 Québriac
Tél. 02 99 68 03 52 - Email : mairie@quebriac.fr

*Ouverture de la Mairie du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h.
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site de la mairie :*

www.quebriac.fr

Assistance sociale du secteur : *sur rendez-vous - Contacter le C.D.A.S. à Combourg*

Centre Départemental d'Action Sociale (C.D.A.S) :
Square Émile Bohuon - Combourg - Tél. 02 99 73 05 69

ADMR : *2, avenue des Trentes - Tinténiac - Tél. 02 99 68 06 57*

Pôle Emploi : *4, allée de Lohon - Combourg - Tél. 3949*


Déchetterie : *Route de Bazouges-sous-Hédé - Tinténiac*
Horaires : lundi au jeudi de 14 h à 17h/18 h - vendredi et samedi 9 h à 12 h et de 14 h à 17h/18 h

SOMMAIRE

	Le mot du maire.....3
	Vie communale.....4-15
	Projet Éolien
	Urbanisme
	Assainissement collectif
	Classe 6
	Salle de traitement du gros gibier
	Reboisement de la forêt communale
	Réglementation de la priorité sur la RD 11
	Présidentielle et législatives 2017
	Mon village
	Projet de territoire de la Bretagne romantique
	École de la liberté
	Maisons fleuries 2016
	Les abris de bus
	Un enfant de la commune au championnat d'Europe de BMX
	Communauté de Communes.....16
	Relais Parents Assistants Maternels
	Point Information Jeunesse
	Service Public Assainissement Non Collectif
	Habitat
	Numérique
	Point de vue18
	État civil.....19
	Les séances du Conseil Municipal.....20-23
	Voirie et réseaux
	Urbanisme
	Affaires scolaires
	Finances
	Administration générale
	Bâtiments et biens communaux
	Une page d'histoire.....24-26
	Les Québriacois dans la tourmente 14-18
	Vie sociale.....27-33
	Prévenir les chutes avec Équilibr'âge
	La Solution Santé Mutualisée
	Le village du Courtil-Noë
	Les P'tits Ateliers de Québriac
	Appel aux nouveaux habitants
	Les jeudis récréatifs
	Argent de poche
	Après-midi « Jeu pour tous »
	Le repas du CCAS
	Québriacois d'honneur
	École.....34
	Bibliothèque.....35
	Vie Associative36-44
	CATM/ACPG
	Anim'6
	Badaboum
	Les Touch'à Tout
	Trail du Clocher Tors
	Club du 3 ^e âge
	Crèche de l'Ormel
	UTL Bretagne romantique
	Comité de Jumelage
	Ensemble contre la Muco
	ACCA
	Le Cercle d'Ille-et-Rance
	Commission vie associative
	Comité des fêtes du Grand Bois

MAIRIE

5, rue de la Liberté
35190 QUÉBRIAC
02 99 68 03 52
mairie@quebriac.fr
www.quebriac.fr

Directeur de publication :
Armand Châteaugiron
Impression : Imp. atimco  IMPRIM'VERT

Le Mot du Maire



L'année 2016 se termine déjà

Trois des projets lourds du mandat sont en cours : vestiaires au terrain de foot, assainissement à la Ville Hulin, rénovation de la rue du Courtil Jamet.

Les 3 années qui viennent de s'écouler ont été occupées à la fois, à terminer les opérations en cours comme les travaux à l'église (fin 2014), l'habitat adapté (mai 2015), à quelques petits investissements comme la salle de découpe mise à disposition à l'ACCA et bien sûr préparer les nouveaux projets.

À suivre, sur la 2^e partie du mandat (eh oui), il s'agira de réaliser l'extension de la bibliothèque, la rénovation de la halte-garderie (le bâtiment date de 2000), pour répondre aux normes actuelles et anticiper son évolution ; et si possible, des travaux plusieurs fois retardés à la mairie, pour améliorer le fonctionnement de nos services, se mettre aux normes d'accessibilité, refaire un bloc sanitaire, et anticiper l'évolution du conseil municipal qui passera à 19 membres en 2020, contre 15 actuellement, nous y reviendrons.

C'est une des exigences et une des difficultés de notre fonction d'élus, d'anticiper toujours, de voir au loin, lever la tête, sans être pollué par les aléas du quotidien. Et toujours avec vous, au plus près de vos préoccupations.

Sans attendre l'échéance du 27 mars 2017, date normale, mais incertaine, du transfert de la compétence PLU (Plan local d'Urbanisme) vers un PLU Intercommunal, dit PLUi, le conseil municipal a voté une révision générale de son PLU, l'actuel datant de 2007. Ce chantier nous engage à 3 ans environ de travaux de réflexion, d'écoute, de partage, de mise aux normes... pour redéfinir notre espace communal et nous projeter vers Québriac 2030 !

Enfin, je ne peux terminer mon mot sans évoquer le devenir de l'espace boulangerie. Il nous faut maintenant réfléchir rapidement ensemble, élus, commerçants, partenaires institutionnels et vous tous, à un nouveau projet de commerce de proximité.

Sans attendre aussi le samedi 7 janvier à 11 heures, date des vœux de la municipalité, je vous offre déjà, au nom du conseil municipal, mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2017.

Le Maire, Armand Châteaugiron.

Merci à l'équipe de préparation de cette revue et à tous les contributeurs.





Projet Éolien

Monsieur Le Préfet de Région vient de prendre deux arrêtés en date du 29 octobre autorisant les sociétés VSB Energies Nouvelles et IEL Exploitation à exploiter sur les communes de Dingé, de Tinténiac et de Québriac, des installations de production d'électricité éoliennes. L'implantation de huit machines est autorisée, quatre pour ce qui concerne Québriac, soit une de moins que ce qui était envisagé initialement.

Le texte intégral de l'arrêté concernant notre commune qui comprend quinze pages est accessible sur le site internet de Québriac et à disposition à la mairie (une copie est possible). Il comporte de nombreux articles ayant trait tant aux caractéristiques des machines pouvant être implantées - hauteur maximale en bout de pôle de 150 mètres et une puissance maximale unitaire de 2MW - qu'aux mesures de préservation des zones humides, de la faune, de la flore et des corridors écologiques.

IEL Exploitation est ainsi par exemple autorisée à défricher 6234 m² de forêt, mais devra engager des travaux de compensation. Cette surface est la moitié de ce qui était prévu à l'origine. En effet, deux éléments ont été pris en compte : d'une part, le fait d'avoir une éolienne en moins et d'autre part l'utilisation pour le transport des pales, d'un blade lifter (lève pales), qui permet d'éviter de défricher les parcelles d'angles en limitant les manœuvres. Sur ces 6234 m², seuls 4500 m² concernent les plateformes et leurs accès, le reste concerne l'empierrement des sommières actuelles. De même, pour compenser la destruction d'arbres, l'exploitant devra soit planter une haie bocagère sur un linéaire de 250 mètres soit planter des essences à vocation écologiques, sur une surface de 3 hectares.

Nous aurons bien sûr l'occasion de revenir dans les prochaines éditions de l'Écho sur l'évolution de ces projets.

Urbanisme

Dans le dernier numéro de l'Écho (N°29), nous nous interrogeons sur l'orientation à donner à notre politique en matière d'urbanisme à Québriac, dans les dix prochaines années et sur le visage de notre commune à l'horizon 2025.

Nous rappelons l'essor de la population sur les vingt dernières années, passée de 890 à 1556 entre 1995 et 2015 et, celui du nombre d'enfants scolarisés à l'école, quasiment multiplié par quatre dans la période, 51 élèves en 1995, 190 en 2013, avant un fléchissement en 2015 avec 158 enfants. Cette évolution est la conséquence de la politique d'urbanisme initiée par les municipalités successives, fondée sur la volonté commune d'inscrire Québriac dans une dynamique de développement importante, mais maîtrisée.

L'article posait quelques-unes des questions dont les réponses seront à construire dans les années à venir au niveau communal ou intercommunal, mais soulignait également que la réflexion n'exclut pas l'action. Les décisions récentes et les projets en cours en témoignent : station d'épuration, aménagement des espaces de loisirs...

D'autres décisions viennent d'être prises et un projet, privé cette fois, entre dans une phase de réalisation.

La modification du Plan Local d'Urbanisme

Prélude indispensable à ces évolutions, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité lors de la séance du 1^{er} juillet, la quatrième modification du Plan Local d'Urbanisme.

• Ouverture de la zone Gromillais/Grand Moulin à l'urbanisation :

La loi ALUR impose désormais aux municipalités de justifier, avant l'ouverture d'une zone à l'urbanisation, l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées. En conséquence, afin de répondre à cette nouvelle exigence législative, nous avons réalisé une étude sur l'analyse des capacités de densification de l'habitat dont les conclusions ont permis aux élus d'avoir une vision des différentes capacités de densification du Bourg et du Grand Bois.

Compte tenu de ses conclusions, dans une logique de développement urbain, les élus ont décidé d'ouvrir la possibilité d'urbaniser dans le secteur de la Gromillais/Grand Moulin, en vis à vis du lotissement de la Donac, le long de la rue de la Gromillais, une zone d'environ 5,5 hectares.



L'urbanisation effective et progressive de ce secteur à moyen terme sera conduite du Nord vers le Sud.

• **La création d'un emplacement réservé au Grand Bois :**

Une zone est ouverte à l'urbanisation au Grand Bois depuis une trentaine d'années mais les opérations d'aménagement peinent à émerger. Afin de faciliter l'aménagement et le désenclavement du secteur, la commune instaure un emplacement réservé pour création de voirie, d'une largeur de dix mètres de large permettant l'accès à la D81.

• **Des dispositions relatives aux extensions et annexes en zone Agricole :**

Les lois ALUR et d'Avenir pour l'Agriculture ont pour objectif global la lutte contre le « mitage » et la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Elles ont introduit de nouvelles dispositions relatives à la constructibilité en zones agricoles, naturelles et forestières. Elles posent comme principes que dans ces zones ne peuvent être autorisées que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et/ou forestière, à des équipements collectifs ou à des services publics. Elles admettent toutefois sous certaines conditions des dérogations.

Ce tout nouveau contexte législatif permet de faire évoluer notre PLU, approuvé le 13 juillet 2007, dont le règlement de la zone Agricole interdisait « toute rénovation, reconstruction, changement de destination ou extension de bâtiment existant pour un usage non conforme aux objectifs relevant de la vocation de la zone. » Cette disposition ne permettait plus aux constructions ayant bénéficié de permis de construire entre 2003 et 2007 dans ces zones d'évoluer.

La municipalité a décidé, le contexte législatif le permettant, de rendre ce zonage plus équitable pour chaque habitant et de faire évoluer le règlement pour ces quelques habitations. La nouvelle écriture tient compte des observations formulées lors de l'enquête

publique et des avis réglementairement requis.

En conséquence, afin de tenir compte des habitations existantes en Zone Agricole, leur extension et/ou la création d'annexes limitées seront autorisés dans les limites définies par le PLU.

• **De nouvelles opportunités pour les extensions :**

Au-delà des dispositions propres aux zones agricoles, la loi ALUR 2014, offre de nouvelles **opportunités pour les extensions à usage d'habitat** en substituant la notion de « surface de plancher » à la notion « d'emprise au sol ». Les conséquences étant un petit peu technique, nous invitons les personnes ayant de tels projets à prendre contact avec la Mairie, en amont de leur réflexion, afin de recueillir des renseignements sur les solutions envisageables.

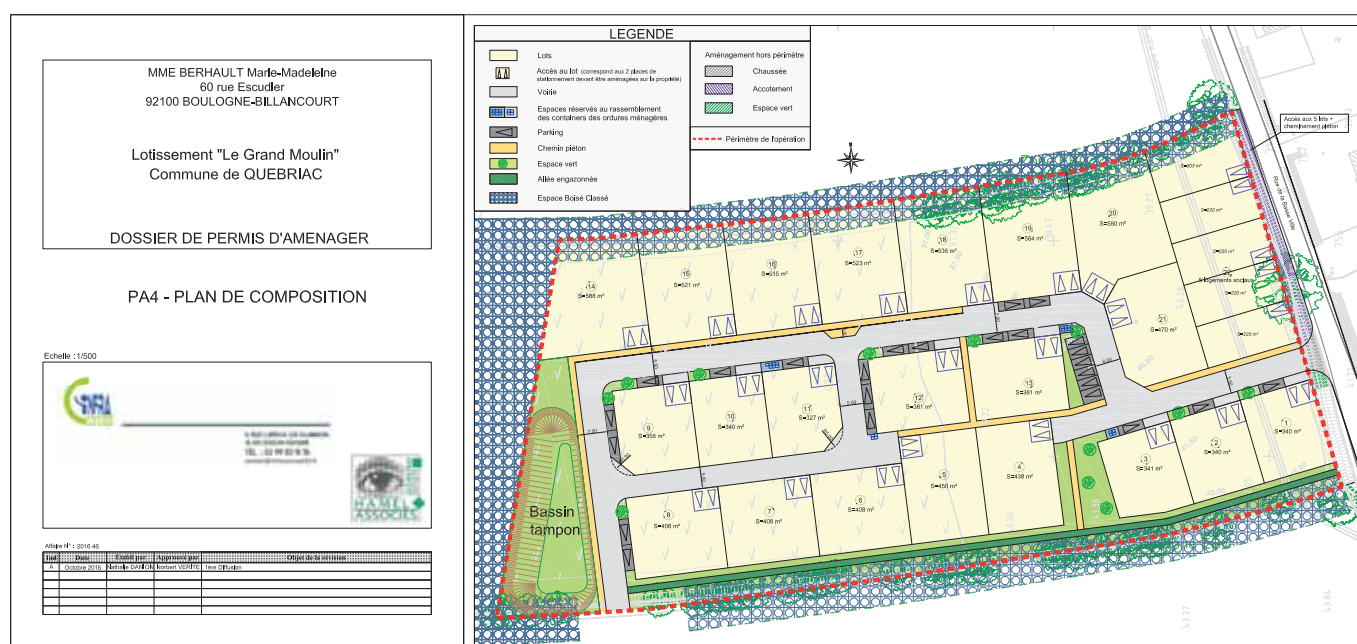
• **Le lotissement du Domaine du Bois de Lorre :**

Sur initiative privée, un nouveau lotissement verra le jour au Grand Moulin, sur une parcelle d'une surface de 1,8 hectares. Il comprendra cinq terrains dédiés à du logement social et 21 lots libres de constructeurs dont les superficies s'établissent comme suit :

- 5 parcelles de 327 à 341 m² ;
- 3 parcelles de 350 à 381 m² ;
- 5 parcelles de 408 à 450 m² ;
- 1 parcelle de 470 m² ;
- 4 parcelles de 500 à 550 m² ;
- 3 parcelles de 550 à 588 m².

L'accès au lotissement « **Le Domaine du Bois de Lorre** » se fera par la Rue de la Basse Ville. Le plan général ci-joint est susceptible de connaître quelques évolutions à la marge pour notamment prendre en considération les préconisations de la commission urbanisme réunie au mois d'octobre dernier, dont pour celles qui seront visibles, l'accroissement du nombre de places de stationnement.

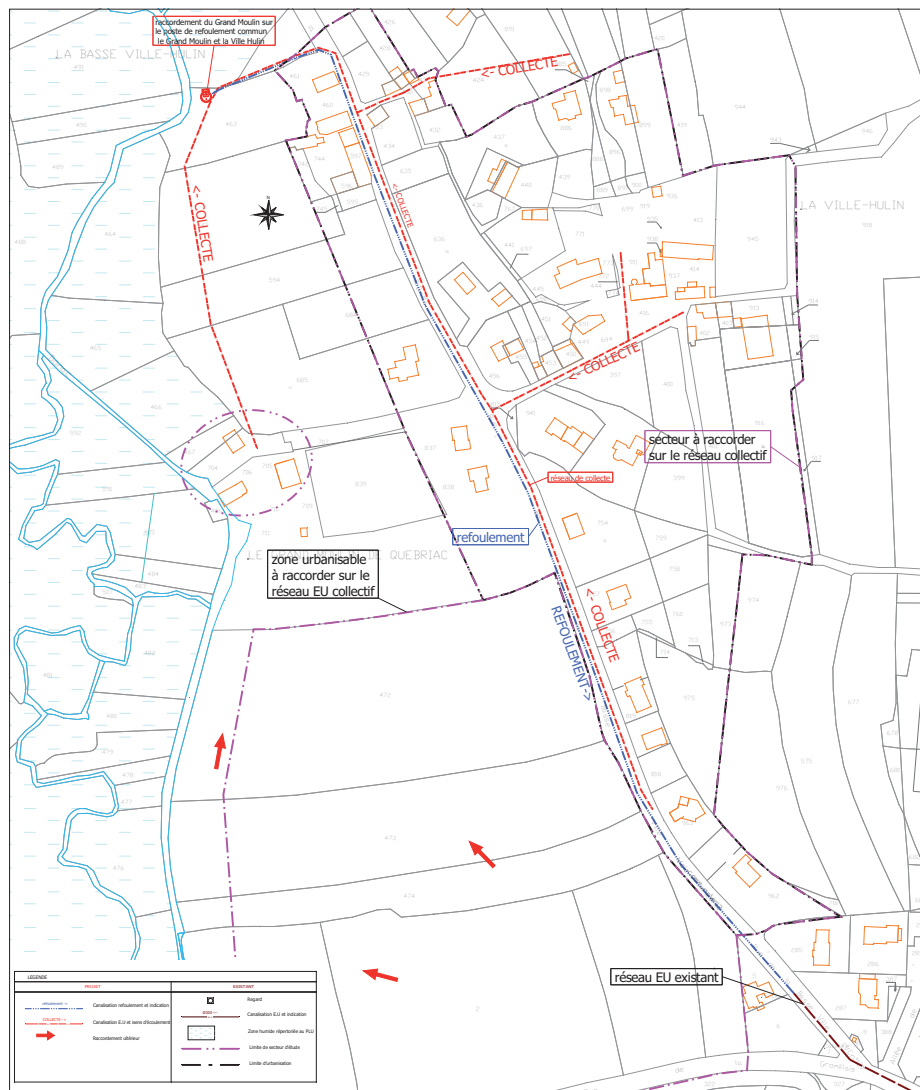
Les travaux de viabilisation du terrain pourraient intervenir à partir du deuxième semestre de l'année 2017.



Assainissement collectif

Des interrogations se sont exprimées sur les projets d'assainissement 2016-2018, vraisemblablement levées par la réunion publique, qui sera organisée prochainement pour échanger avec les habitants de la basse Ville, la Ville Hulin et du Grand moulin.

Pour mémoire, il s'agit donc de permettre l'accès à l'assainissement collectif à ce secteur et de lui offrir progressivement les mêmes services que ceux dont disposent les habitants du bourg. Le coût de cette opération est de l'ordre de 240 000 euros HT, entièrement à la charge de la commune puisque sans subvention prévisible (compte tenu de la faible densité d'habitat).



Le projet était à nouveau à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2016, afin de délibérer sur l'attribution du marché de travaux sur un périmètre plus large que la seule extension du réseau. Une tranche optionnelle envisage en effet une intervention pour réhabiliter une partie des réseaux existants. Afin de mener à bien la réalisation de celle-ci, la commune sollicitera une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le Conseil a voté à l'unanimité le projet et l'attribution de la totalité du marché à l'entreprise OUEST TP - 15 rue des Salles 22108 Dinan Cedex - pour un montant de 273 329,00 € HT - 327 994,80 € TTC.

Afin de financer les travaux d'extension, lors de la séance du 30 septembre, le Conseil a accepté l'offre financière de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire (CEBPL), un emprunt d'un montant de 230 000 € au taux fixe de 1,13 %, dont le remboursement s'effectuera en amortissement progressif (échéances constantes) sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 25 ans.

L'accès de la basse Ville, la Ville Hulin et du Grand moulin à l'assainissement collectif est une étape importante pour les projets d'urbanisme de Québriac en général et dans ces quartiers en particulier. Il permettra en effet également le raccordement des habitations du nouveau projet de lotissement du « Domaine du Bois de Lorre », à la nouvelle station dont la capacité de traitement sera augmentée de 50 %. Cette station sera normalement un système de traitement par phyto épuration constitué de bassins plantés de roseaux, avec conservation des lagunes.

Voté par le Conseil Municipal fin septembre 2015, l'avant-projet sommaire a permis de dégager les grandes lignes du projet. La procédure d'enquête publique a été menée à son terme au début d'année de même que la consultation des entreprises, les travaux initialement prévus d'avril à juillet 2016 ont toutefois pris du retard de même que la réunion publique avec les riverains.

Dès que les travaux seront réceptionnés, les riverains des secteurs concernés par les travaux devront à court ou moyen terme se brancher sur le réseau. Pour les habitations existantes et pendant une période de dix-huit mois, le branchement est gratuit, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de facturation de la PAC, Participation Assainissement Collectif, dont le montant est de 1500€. Les travaux de raccordement au réseau demeurent à la charge de chacun. Au-delà de ces dix-huit mois, la PAC sera facturée à chaque branchement. Cette période étant relativement courte nous vous renouvelons notre invitation à anticiper au maximum ces travaux, dès maintenant.





Classe 6

Le samedi 1^{er} octobre 2016 a eu lieu les classes 6. La journée a commencé par un hommage aux disparus suivi de la traditionnelle photo de groupe. Les quatre-vingts convives se sont rassemblés autour de la table où régnait une belle ambiance. Notre doyenne, M^{me} Peuvrel, s'est laissée emporter par la musique. La journée s'est terminée par un dernier verre et un sandwich pour ceux qui le souhaitait.



Salle de traitement du gros gibier

Répondant à une demande de l'ACCA de Québriac - Association Communale de Chasse Agréée - la municipalité a accepté de s'engager financièrement dans le projet que lui soumettaient les chasseurs, l'aménagement d'un local communal permettant la découpe du gros gibier dans des conditions d'hygiène et de conservation satisfaisantes.

Ces opérations n'ont aucune vocation commerciale. Elles permettent le partage de la venaison entre chasseurs et leurs proches (voisins, amis). Elles ne sont donc pas soumises aux Règlements européens sur l'hygiène alimentaire (le « Paquet Hygiène ») et ne relèvent d'aucune obligation spécifique. Toutefois, il y a une certaine logique à vouloir pratiquer ces opérations de traitement selon des bonnes pratiques d'hygiène qui restent universelles, que l'on soit régi ou non par une réglementation spécifique.

Ce projet présentait également l'avantage de doter notre commune au centre bourg d'une installation comprenant notamment une chambre froide, pouvant être utilisée par d'autres associations lors de la réalisation de leurs manifestations.



Menée en concertation avec les membres de l'association de chasse et son bureau, les chasseurs se sont énormément investis dans la réalisation des travaux d'aménagement permettant d'en réduire le coût, ramené à 9 157,92 € TTC. La municipalité tient à les remercier de leur mobilisation et de la qualité du travail réalisé.

Lors de sa séance du 30 septembre, le Conseil Municipal, a décidé enfin d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 080 € pour financer l'acquisition d'une chambre froide et de divers équipements par l'ACCA.

Reboisement de la forêt communale

Nous vous informons régulièrement des travaux de reboisement de notre forêt communale tant le spectacle qu'elle offre aujourd'hui nous attriste. Celle-ci, décimée à près de 50 % de sa surface suite à la prolifération d'un petit scarabée noir, le dendroctone, en 2010, nous a contraints à l'exploitation de la totalité des boisements en Epicéa Sitka (41 hectares sur les 84 hectares du massif).

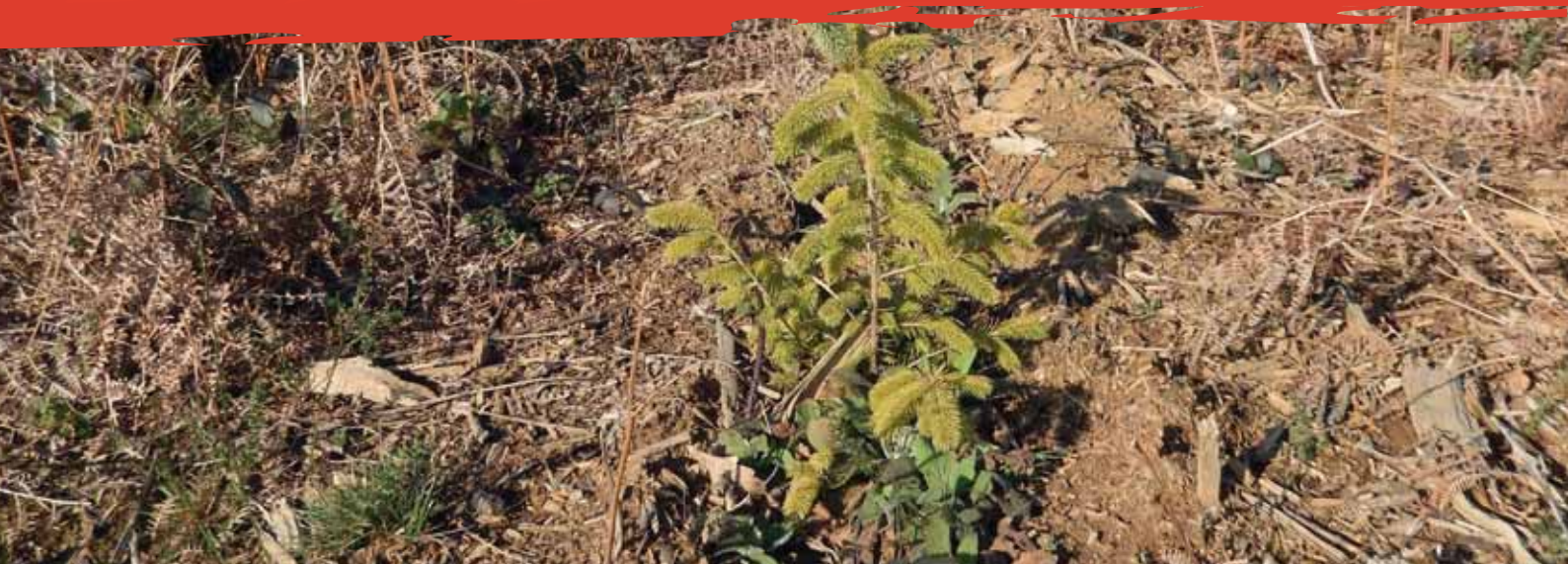
Compte tenu du coût des travaux, la commune s'est engagée à reconstituer sa forêt sur 7 ans (2013-2019) par tranches d'environ cinq hectares chaque année.

La plantation de la première parcelle est intervenue en 2014 avec des résultats satisfaisants, puisque le taux de survie des plants dépasse les 85 %. À l'été 2015 le Conseil Municipal a voté le reboisement d'une seconde parcelle en pin maritime et en épicéa de

Sitka, seules essences véritablement adaptées à la nature des sols, selon l'Office National des Forêts.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2016, le Conseil Municipal a voté le reboisement d'une nouvelle parcelle, d'une superficie de 5,28 hectares. Les travaux comprenant la préparation du terrain avant le reboisement, la fourniture des plants de pin maritime et l'entretien pendant trois années (2017-2019) s'élèveront à 20 745,20 € HT - 24 727,92 € TTC. Le chantier est confié à l'entreprise OCRE (Ouest Chantiers Réhabilitation Environnement - Entreprise d'Insertion) de Mohon dans le Morbihan.

Si plus d'un tiers de la surface est désormais reboisée, il faudra toutefois encore attendre plusieurs années pour que les effets de ce programme commencent à être véritablement visibles sur le terrain.



Réglementation de la priorité sur la RD 11

Les véhicules circulant sur les voies communales, chemins ruraux et routes départementales ci-dessous seront tenus de marquer un temps d'arrêt et de

céder le passage aux véhicules circulant sur la route départementale n°795 sur la commune Québriac.



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

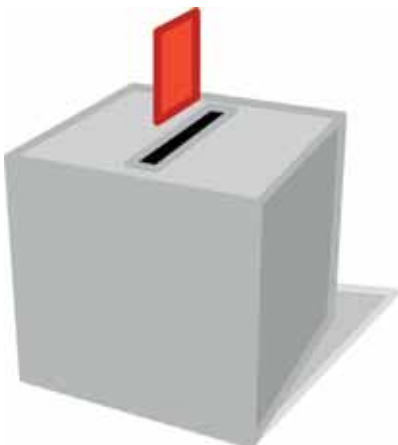
Présidentielle et législatives 2017

PRÉSIDENTIELLE

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017.

LÉGISLATIVES

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.



Mon village

Vous avez des projets pour animer votre village, le mettre en valeur, l'embellir (mettre en place des espaces fleuris ou autres...). Venez nous rejoindre ! La commune met en place une commission « mon village ».

S'inscrire au secrétariat de la mairie au 02 99 68 03 52

Renseignements : Christine Clolus - 02 99 68 01 17



Le projet de territoire de la Bretagne romantique

Dans le numéro précédent de l'Echo, nous évoquions l'élaboration du projet de territoire de la Communauté de Communes de la Bretagne romantique, appelant de nos vœux l'explication du projet, la concertation et l'expression la plus large possible des habitants et acteurs concernés. Il nous semble en effet que cette voie doit être privilégiée, car elle seule, rend tout à la fois visible et lisible le projet, donne à ceux qui souhaitent apporter leur contribution l'occasion de le faire, leur permet de se l'approprier et au final d'emporter l'adhésion du plus grand nombre.

C'est en conséquence avec satisfaction que nous accueillons la démarche mise en œuvre par la Communauté de Communes qui s'est ouverte par une phase de diagnostic préalable, donnant la parole à l'ensemble des habitants, au travers d'un questionnaire et de réunions publiques. Les Conseils Municipaux ont été invités eux aussi à s'exprimer sur l'institution Bretagne romantique, sur ses relations avec les communes et sur les enjeux pour le territoire. Tout au long de la démarche d'élaboration de ce projet, les Conseils Municipaux seront sollicités pour rédiger différentes contributions sur des thèmes divers tels, le bilan de la Communauté de Communes, les valeurs partagées, la solidarité communautaire, les projets à moyen et plus long terme... Nous nous en félicitons.

Mais qu'est-ce qu'un projet de Territoire et pourquoi un tel projet ?

Le Projet de territoire est défini par la communauté de communes comme « un document par lequel une collectivité définit son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. » L'élaboration de ce document complémentaire aux politiques départementales, régionales et nationales permet de définir une vision partagée du développement du territoire à court et moyen terme, d'aboutir à une meilleure complémentarité des actions communales et communautaires et de rapprocher les citoyens des élus dans une démarche de co-construction.

Mais quelles sont les compétences de la Bretagne romantique ?

Elles sont diverses, multiples et susceptibles d'évolution. À ce jour, elles se déclinent en compétences obligatoires, optionnelles (car choisies dans une liste) et facultatives. Pour aller à l'essentiel, **les compétences obligatoires concernent :**

- l'aménagement de l'espace communautaire et le développement économique au travers de la création, l'entretien la gestion de zones d'activités, du soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, de la promotion du tourisme,

- la collecte et le traitement des déchets,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire,
- le logement social comme par exemple le conseil et des aides aux communes et aux organismes HLM,
- la création et l'entretien de la voirie dans les zones d'activité ou pour permettre l'accès aux équipements communautaires,

Compétences optionnelles :

- la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs,
- l'action sociale : gestion d'un chantier d'insertion, gestion et animation d'une maison des services, action en faveur de l'enfance et de la petite enfance...
- l'assainissement non collectif.

Compétences facultatives en matière de :

- voirie : entretien des voies communales, réalisation de travaux faisant appel au service voirie de la communauté de communes, assistance et conseil aux communes...
- développement de la vie culturelle du territoire : soutien aux acteurs culturels du territoire, soutien aux dépenses de communication engagées pour l'organisation d'un évènement...
- transport : mise en place de lignes internes au territoire et transport d'enfants des écoles à destination d'équipements culturels et sportifs : théâtre de poche à Hédé-Bazouges, base de canoë et salle de gymnastique à Saint-Domineuc,
- aménagement numérique,
- prestations de services aux communes au travers d'études, de missions,
- financement du Contingent SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 octobre, pour apporter sa contribution au Projet de Territoire Communautaire, sollicitant pour l'occasion M^{me} Françoise ROUSSILLAT, Vice-Présidente de la CCBR et chargée du Projet de Territoire, qui nous a fait l'amitié de nous accompagner. Il s'agissait pour ce premier « exercice » de répondre à quelques questions, parmi lesquelles :

1996-2016 : Quel bilan tirez-vous de l'action communautaire ?

Les élus ont d'abord regretté que la CCBR ne soit pas assez visible pour les élus, hormis pour les représentants communautaires, voire invisible pour les habitants. Ce qui s'y passe semble une affaire d'initiés ! Elle devrait mieux communiquer lorsqu'elle conduit ou participe au financement de projets ou de travaux.

Ils ont toutefois souligné ses succès indéniables en matière de développement économique, d'environnement, de voirie, de collecte des déchets même si à ce jour, sur ce dernier point c'est



davantage l'image du SMICTOM qui y est attachée que celle de la ComCom. De même, pour ce qui relève de l'action sociale, du logement social, du développement culturel et des équipements sportifs le bilan apparaît positif. On peut citer à titre d'exemple l'accompagnement par la CCBR pour le passage au numérique au cinéma de Combourg. En revanche, deux points de vigilance ont été relevés concernant l'aménagement numérique, le problème des zones blanches pouvant s'avérer pénalisant pour notre développement économique et concernant les prestations de services aux communes qui pourraient être développées.

Le développement de notre territoire dans tous ses aspects étant lié au développement de l'emploi, il nous apparaît impératif à moyen terme de travailler très fortement sur le développement numérique lié à l'activité économique (notamment le tertiaire) pour attirer les entreprises. Afin de se concentrer sur l'économie, il nous apparaîtrait essentiel de créer un poste de Chargé de mission économique, à l'Espace Entreprise, pour prospecter les entreprises et favoriser leur implantation. Sur un autre plan, il nous apparaît prioritaire de rendre la CCBR plus visible en travaillant au développement de sa communication et de la promotion de ses actions.

Quelle(s) solidarité(s) entre les communes de Bretagne romantique ?

La solidarité au sein de la CCBR est une valeur phare qui doit s'exprimer dans tous les domaines. Rapportée à un exemple ciblé, comme la dotation en équipements communautaires, leur nombre apparaît satisfaisant mais leur implantation concerne surtout les communes les plus importantes. La solidarité pourrait notamment s'exprimer davantage au travers de projets communautaires ou de soutien à des projets intercommunaux sur des bassins de vie de taille plus modeste. La CCBR pourrait dans cette perspective, créer une vice-présidence pour la solidarité entre les communes, désigner un interlocuteur qui soit un référent pour analyser les besoins et un facilitateur pour faire émerger les projets. Ils ne correspondent pas forcément à de gros investissements, cela pourrait être par exemple un mur d'escalade dans une petite commune... même si se pose ensuite la question de la mobilité pour les jeunes.

Dans le contexte de la réforme territoriale et de baisse de la DGF, quel doit être le rôle des communes ?

De notre point de vue, la commune doit garder la compétence générale. Elle est le premier interlocuteur pour les préoccupations immédiates des habitants dans tous les domaines : Urbanisme, École, vie associative, vie locale et sociale etc. La commune

doit rester la porte d'entrée. Elle doit demeurer force d'initiative et conserver son identité. Elle est la première garante de la qualité de vie de ses habitants. De ce fait, la commune doit conserver toutes les compétences dont la délégation irait à l'encontre de la satisfaction des besoins de ses habitants, en raison notamment du manque de proximité, ou qui irait à l'encontre de sa souveraineté. En revanche, la communauté de Communes doit prendre en charge les compétences pas du tout, peu, ou mal exercées par la commune, et dont la délégation permettra la mutualisation, la coordination ou la collaboration qui apporteront une valeur ajoutée à la population et aux acteurs du territoire.

Quel portrait faites-vous de la communauté de communes de Bretagne romantique ?

Notre communauté de Commune est de taille moyenne et présente un dynamisme certain tant du point de vue économique avec la présence d'entreprises importantes à la pointe de l'innovation, aussi associatif que culturel. Elle offre à ses habitants une qualité de vie très satisfaisante. Au-delà de ceux déjà cités, elle possède des atouts indéniables de par son positionnement géographique, la proximité des voies de communication, le prix du foncier et la qualité de ses équipements (commerces locaux, hôpital, piscine...) pour se développer.

Elle présente également des points de fragilité avec un territoire peu équilibré, très morcelé, des réseaux numériques défaillants, des secteurs ruraux moins équipés et desservis. Surtout, elle se situe entre deux pôles attractifs aux volontés très affirmées de rayonnement.

Dès lors et comme déjà mentionné, les enjeux prioritaires de développement pour le territoire sont le développement économique qui apportera les emplois et la richesse qui va avec, un habitat de qualité répondant aux demandes de tous publics, la prise en compte des problématiques liées aux difficultés de déplacement de certains de ses habitants et le développement des nouvelles technologies.

Quel maillage territorial des services, la communauté de communes devrait-elle privilégier pour répondre aux besoins et attentes de la population ?

À notre sens la réponse à cette question passe par la réalisation d'un diagnostic pour analyser finement les attentes, les besoins et les habitudes de la population. Ce travail permettra de définir au mieux ce maillage qui devra prendre nécessairement en compte les problématiques de mobilité (travail, loisirs, accès à la santé...), et autant que faire se peut d'équité. Le nord-ouest du territoire nous semble prioritairement à développer, à soutenir.



École de la liberté

Et si nous donnions un nom à notre école en 2016 ?

Le 4 novembre 2016 nous inaugurons le nom de l'école de Québriac, un beau moment concrétisant une idée lancée voici un an dans « l'Echo Québriacois » de fin d'année qui consacrait à l'école un dossier spécial. « Et si nous donnions un nom à notre école en 2016 ? » Cette idée s'est vite transformée en projet, dans lequel la participation des enfants est apparue comme une évidence.

Tous les élèves ont été invités à participer et à proposer un nom pour leur école. Une boîte à idée, mise à leur disposition, pendant environ deux mois, a recueilli les bulletins de proposition de chaque enfant, établi au besoin avec l'aide de ses parents. La constitution d'un jury représentant toutes les instances de l'école a permis l'accompagnement du projet.

Ses membres étaient les suivants :

- Angélique Lebreton, Maire-Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires,
- Aude Bauguil, Conseillère municipale et membre de la commission école,
- Peggy Lesueur, Directrice,
- Christine Germain, Déléguée de parent,
- Christelle Rouault, Coordonnatrice périscolaire,
- Matis Bourmault, Élève de CM2 sur l'année scolaire 2015-2016,
- Mélissa Levrel, Élève de CM1 sur l'année scolaire 2015-2016.

Le jury « nom à l'école » s'est réuni à plusieurs reprises, pour le dépouillement des bulletins déposés par les enfants (51 bulletins pour 161 élèves). Il a également établi les critères de présélection pour le nom à l'école.



Le jury a retenu huit propositions: École Arc en Ciel, École de la Liberté, École de la Donac, École du Clocher Tors, École Louis Fontaine, École Louise Michel, École Andrée Chedid, École Pierre Rabhi.

Ensuite, tous les enfants ont été invités à aller voter, le samedi 25 juin 2016 à la Mairie de Québriac. Une élection grandeur nature pour les enfants, qui ont pu, comme pour une vraie élection, passer dans les isoloirs,



déposer leur bulletin dans l'urne et même signer le registre. Une grande responsabilité et un beau moment pour eux, pour leurs parents et pour les élus de la commune qui avaient suivi ce projet. 76 élèves sur les 161 inscrits sont venus voter (soit 48 % de participation).

Les résultats de l'élection :

- École Arc en Ciel : 22 voix,
- École du Clocher Tors : 20 voix,
- École de la Liberté : 19 voix,
- École de la Donac : 5 voix,
- École Louise Michel : 4 voix,
- École Louis Fontaine : 3 voix,
- École Andrée Chedid : 1 voix,
- École Pierre Rabhi : 1 voix,
- un bulletin blanc.

Ainsi que le prévoyait le projet, les trois noms ayant recueilli le plus grand nombre de voix ont été soumis au vote du conseil municipal lors de sa réunion du 30 septembre 2016. L'idée majoritaire exprimée par les élus était que ce nom devait avoir du sens.

Comme écrit Armand Chateaugiron, Maire, « ce nom, il doit aller à Québriac », comme on dit parfois à un enfant, que son prénom lui va bien. Cela veut dire, qu'il doit avoir du sens pour la commune, coller à son histoire, ses engagements d'aujourd'hui, ses projets et ce nom doit avoir un sens pour l'école ».

Le nom retenu est « l'école de la Liberté ». Au-delà de ce nom, chargé de sens, il convient de saluer l'investissement des porteurs de cette idée, les enfants d'abord placés au cœur du projet, mais également les adultes qu'ils soient parents, enseignants, agents ou élus. Un bel exemple de concertation et de démocratie participative !

Encore un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce que notre école porte aujourd'hui le nom d'« École de la Liberté ».

Pour l'année scolaire 2016-2017, les représentants élus des parents d'élèves sont les suivants :

Titulaires : Mesdames Carine Eloy-Guittot, Maryse Vrot, Mélanie Duperray et Virginie Levrel et Messieurs Stéphane Gillet et Stéphane Cloître ;

Suppléants : Madame Laura Blatier et Messieurs Denis Marchand et Ludovic Poulain.



Maisons fleuries 2016

La remise des prix pour les maisons fleuries s'est déroulée le dimanche 16 octobre à 11 h dans la salle polyvalente.

Une année 2016 qui retrouve un plus grand nombre de québriacois faisant la démarche d'une inscription pour faire découvrir soit leur maison, façade ou jardin et permettre ainsi de se rencontrer et d'échanger.



Cette année restera une année particulière, avec un hiver doux puis un printemps froid et humide, un été chaud et sec. Non, cela n'a pas été simple de gérer les fleurs et les plantes, d'arroser mais aussi de protéger du soleil, c'est un travail au quotidien.



Certes le jury passe découvrir toutes ces réalisations à une période qui selon le choix des fleurs ou des plantes de chacun, peuvent être déflouies ou en boutons mais nous sommes toujours surpris du travail réalisé par tous les participants.



Le jury a décerné le premier prix dans la catégorie maisons et abords à M. et M^{me} Régnauld Raymond La longrais.

Dans la catégorie Façade, le premier prix est revenu à M. et M^{me} Delahais Georges, rue des dames.



En ce qui concerne les jardins un coup de chapeau à M. et M^{me} Denot Albert, le grand moulin, 1^{er} prix dans la catégorie avec un jardin très fourni.

Tous les participants ont reçu une composition florale et un bon d'achat.

Cette cérémonie s'est terminée autour du pot de l'amitié offert par la municipalité.

Patrick Boissier



Les abris de bus

Pour abriter, sécuriser mais aussi conserver nos arrêts de car existants

Projet important du mandat communal 2014-2020, les abris bus se mettent en place progressivement sur la commune.

En 2015, le projet commence à être travaillé par les commissions municipales école et patrimoine, sous la responsabilité respective d'Angélique Lebreton et de Louis Denoual. Mais installer des abris bus n'est pas une mince affaire, du fait que cette responsabilité appartient à la mairie, alors que les points d'arrêts, eux, sont sous la responsabilité du Département d'Ille et Vilaine. Un travail de coopération et de concertation avec le Département a donc dû être engagé. En effet, même si la vocation première des abris bus est d'abriter et du coup représenter un confort pour les enfants, l'idéal est que l'emplacement de ces derniers ne remette en cause la localisation des points d'arrêts définie par le Département, lieux où les cars scolaires doivent s'arrêter. Le fait de vouloir implanter des abris bus permet d'officialiser les points d'arrêts existants.



En fin d'année 2015, le département s'est donc chargé de la commande de poteaux d'arrêt pour la commune. Officialiser les arrêts par de la signalétique et par des abris bus engage la responsabilité du Département mais aussi celle de la municipalité en terme de sécurité. Ce projet d'abris bus fut donc l'occasion pour le département de refaire un état des lieux de tous les arrêts de car existants sur la commune de Québriac. En début d'année 2016, une reconnaissance des arrêts a été effectuée par le parc départemental afin de préparer l'implantation des poteaux d'arrêts puis leur pose. Ce travail a permis d'officialiser les arrêts

existants mais aussi d'en revoir certains et de les déplacer, afin de répondre au mieux aux normes de sécurité mais aussi au règlement départemental en terme de distance entre les différents points d'arrêt.

Ainsi, les arrêts de car existants à ce jour sur la commune sont les suivants : Ville Géffrend, Ville Es Ray/Ville Thébault, Haie de terre, Ville Gouin, Travoux, Lessart (remplace l'arrêt précédent de la Croix des Brèche), Percotte (remplace l'arrêt précédent de La Mare), La Pivaudière, Le Grand Bois et le Centre.

La municipalité a implanté 3 abris bus en début d'année 2016 aux arrêts suivants : la Pivaudière, Travoux et la ville es Ray/Ville Thébault. Trois autres abris scolaires devraient suivre pour la rentrée de janvier pour les lieux suivants : Le Grand Bois, Percotte et Lessart.

Pour la réalisation de ces abris bus, la mairie a choisi de travailler avec des artisans de la commune. C'est en effet l'entreprise Duhamelle TP qui réalise l'empierrement et c'est Monsieur Alain Maigné, artisan Menuisier, qui a la responsabilité de fabriquer ces abris. Au niveau financier, il faut compter un budget total de 1 690 euros TTC par abri bus posé. Les panneaux d'arrêts (signalétique) ont, quant à eux, été financés par le Département.

Enfin, il demeurerait important de souligner que, au-delà d'abriter et de sécuriser, la municipalité a aussi lancée ce projet d'abri de bus, afin de conserver dans le temps les arrêts de car existants. En effet, d'une manière générale, le département tend à limiter le nombre de points d'arrêts et d'effectuer dès que cela est possible des points de regroupement.

Officialiser les choses par des abris scolaires et de la signalétique permet de maintenir autant que possible nos arrêts en milieu rural. Dans ces conditions mais aussi parfois pour des raisons de sécurité, il ne faut malheureusement pas espérer l'implantation de nouveaux arrêts de car sur la commune, même si des demandes ont été faites sur Trémagouet et la Mariais. Conserver l'existant est la 1^{re} priorité pour la Municipalité.

Nous tenons à remercier les agents du département pour leur disponibilité, leur écoute, leurs conseils et leurs encouragements sur ce projet.

CHARPENTE - OSSATURE BOIS - MENUISERIE

NICOLAS BEDEL
LA BOURDONNIÈRE
35190 QUÉBRIAC
02 99 68 30 93
06 69 02 13 32
bedelnicolas@yahoo.fr

BEDEL
CONSTRUCTIONS BOIS

WWW.BEDELCONSTRUCTIONBOIS.COM

SARL ROUAULT
Travaux forestier et bois de chauffage

22 rue Docmaël
35190 TREVERIEN

0685444401
sarrouault@outlook.fr

commande bois de chauffage
0299456067 / 0607941401



Un enfant de la commune au championnat d'Europe de BMX

Amaël Boursier, 9 ans, demeurant à la Ville es Ray, a participé au championnat d'Europe de BMX à Vérone (Italie) du 7 au 9 juillet dernier, accompagné de ses parents.



Au terme d'une saison intense et après les 3 manches qualificatives de challenge France (La Roche-sur-Yon (85), Quévert (22) et Le Tréport (76)), Amaël a réussi à décrocher son ticket pour représenter la France au championnat d'Europe en catégorie BOY 9.

Également qualifié pour les championnats du monde à Medellín en Colombie en mai dernier, il a dû y renoncer pour des questions de logistique.

Très impatient d'en découdre avec les meilleurs pilotes européens après son titre de Vice Champion de France en catégorie poussin, Amaël s'est vu accompagner de ses parents et de sa grande sœur pour l'encourager dans cette belle aventure.

« Il faisait 25 degrés dès 7 h du matin, Amaël a donc du s'acclimater aux températures locales pour pouvoir performer le jour de la course » rapportent ses parents.

La première démarche fut d'arriver sur le site afin de récupérer les plaques de cadre avec son numéro Union Cycliste Internationale au stand France. Les 2 premiers jours Amaël a fait des essais. Ces derniers se sont effectués par nation. La piste était impressionnante surtout la 1^{re} ligne. En effet, il s'agissait d'une piste technique avec un départ à 5 mètres de hauteur et des appels de bosse qui désarçonnaient le pilote. Ceci rendait donc la 1^{re} bosse compliquée. Deux alternatives se présentaient soit sauter et risquer de tomber, soit assurer et enrouler cette bosse.

Dès le matin de la course il faisait très chaud. La ville de Vérone étant située dans les terres, il n'y avait pas d'air pour rafraîchir l'atmosphère. Fort heureusement, les organisateurs avaient prévu de nombreux points d'eau afin que les pilotes puissent se rafraîchir.

Une fois les feuilles de race⁽¹⁾ affichées il est temps de se placer dans les pré-grilles.

« Nous devons protéger Amaël avec un parasol et nous avons des vaporisateurs pour le rafraîchir. En effet, cette attente en pré-grille pouvait être un peu longue ».

Pour les 3 manches qualificatives, la barrière de la langue ne gênait en rien ses compétiteurs animés par la même passion. Ainsi Amaël s'est vu engagé à coté de 7 autres enfants tous issus de pays différents de l'Union Européenne.



« Amaël s'est bien défendu » rapportent ses parents. En effet, il s'est qualifié pour les 8^{es} de finale en terminant 2^e des manches qualificatives. Il est ensuite passé en quart de finale et cette riche expérience s'est achevée là pour lui. Amaël termine donc parmi les trente premiers européens de 9 ans.

C'était une première expérience internationale pour lui, à savoir que les autres garçons de son âge issus d'autres fédérations ont déjà pu participer à un tel événement accessible à partir de l'âge de 5 ans. La fédération française de cyclisme a fait le choix d'ouvrir les sélections à partir des pupilles (9 ans).

« Ça n'était pas facile du tout, compte tenu des conditions climatiques. Il faisait extrêmement chaud et nous étions obligés de le rafraîchir avec des serviettes mouillées. Nous l'habillions aussi au dernier moment car le casque et le pare pierre⁽²⁾ lui tenait très chaud. »

Ils étaient cinq du club de BMX de Quévert à s'être déplacé dont son coach Damien Grouazel.

Pour l'heure ce que dit Amaël de son expérience là bas « J'étais fier de moi. J'ai fait de mon mieux ».

Ses parents remercient le conseil municipal de Québricac pour son soutien, son coach Damien pour ses conseils et son écoute et la Présidente du club de BMX de Quévert, M^{me} Anne Letaconnoux, pour son soutien et sa présence chaleureuse.

Le BMX est discipline olympique depuis les jeux de Pékin en 2008. À quand une médaille olympique pour un Québricacois ?

⁽¹⁾ Terme anglais pour feuille de course.

⁽²⁾ Pare Pierre : dispositif de protection du corps.





Le Relais Parents Assistants Maternels

RPAM

Un service de la Communauté de communes Bretagne romantique à destination des habitants du territoire pour vous accompagner dans vos démarches de recherche de mode de garde.

Le RPAM c'est aussi des animations

(sur inscriptions) : ateliers d'éveil à destination des enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un adulte, temps d'échanges pour les assistants maternels, conférences tout public, spectacles pour les jeunes enfants...

Pour toutes questions ou informations, n'hésitez pas à nous contacter :

- par téléphone : 02 99 45 20 12 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30, (excepté le jeudi après-midi)
- par mail : rpam@bretagneromantique.fr
- sur rendez-vous à : Tinténiac, Combourg, Saint-Pierre-de-Plesguen, La Chapelle-aux-Filtzméens.

Du 22 mai au 2 juin 2017, le RPAM organise pour la 5^e année consécutive, le printemps du relais. À cette occasion, de nombreuses animations (ateliers d'éveil, spectacle...) seront proposées gratuitement aux enfants de moins de 4 ans du territoire,



accompagnés d'un adulte. Des temps forts (conférence...) seront programmés pour les parents, professionnels de l'enfance. Vous pourrez retrouver la programmation sur le site internet bretagneromantique.fr en mai 2017.

Point Information Jeunesse PIJ

Accompagnement de projets, conseils, informations, le PIJ vous accueille, avec ou sans rendez-vous lors des permanences :

- à Tinténiac, 2 avenue des Trente
Mardi : 16 h - 18 h 30
Mercredi : 14 h - 17 h 30
Vendredi : 13 h - 16 h 30
- à Combourg, Maison des services, 3 rue de la Mairie
Mercredi : 9 h - 12 h 30 ;
Jeudi : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 30.

En dehors de ces horaires, vous pouvez contacter Céline Goulet, animatrice du PIJ au 02 23 16 45 44 ou par mail à c.goulet@bretagneromantique.fr

NOUVEAU : des temps d'information, d'écoute et d'accompagnement autour des questions sur la partie vie affective et sexuelle sont désormais proposés au PIJ Jean-Luc Bourdin, conseiller conjugal et familiale vous reçoit les 2^e et 4^e vendredi de chaque mois de 13 h à 16 h 30.

Accueil anonyme et gratuit à l'antenne du PIJ à Tinténiac (rue des trentes).



Jean-Luc CLOLUS
Le Savoir-faire depuis 3 générations
Couverture
Zinguerie
Réfection Cheminée
"Le Frais Vallon" - 35190 QUÉBRIAC ☎ 02 99 68 01 17

MENUISERIE GENERALE
BOIS - ALU - PVC - MIXTE
Alain MAIGNÉ
• TOUTES OUVERTURES
• CLOISONS SECHES
• AGENCEMENT
• CUISINES & BAINS
• PLACARDS
Chiple, 35190 QUÉBRIAC
Tel/Fax : 02 99 68 15 87 - 06 78 96 02 99

Art & Style
COIFFURE
MASCULIN - FÉMININ
BARBIER
02 99 54 02 94
HORAIRES D'OUVERTURE
Mardi, mercredi et jeudi
9 h à 12 h et 14 h à 18 h
Vendredi 9 h à 20 h
(journée continue)
Samedi 8 h à 13 h
Avec ou sans rendez-vous
Fermé le lundi
et le samedi après-midi

PLOMBERIE
Quéré
INSTALLATIONS SANITAIRES - DÉPANNAGE
Neuf & Rénovation
La Vectais, 35190 Québric
02 99 45 54 02 - 06 69 47 61 61



Le Service Public pour l'Assainissement Non Collectif SPANC

Depuis 2000, le SPANC est devenu un acteur incontournable dans la mise en place et la vérification des assainissements non collectifs. Que ce soit pour un projet de construction de maison individuelle, une rénovation, une mise en conformité ou la mise en vente d'une habitation, le SPANC intervient pour s'assurer que les projets ou les travaux respectent la réglementation en vigueur. Le SPANC vous conseille également dans vos démarches administratives. Sur la communauté de communes, 8000 foyers sont concernés !

Bon à savoir :

- la vidange des fosses est obligatoirement assurée par un professionnel agréé !
- pour vendre une habitation équipée d'un assainissement autonome, vous devez joindre un diagnostic d'assainissement de moins de 3 ans. Seul le SPANC est habilité à effectuer ce contrôle.
- des aides financières existent (écoprêt, subvention sous condition...) : vous êtes peut-être concerné !

N'hésitez pas à vous renseigner au 02 99 45 31 68 ou spanc@bretagneromantique.fr

Habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est reconduite en 2017

Qui peut bénéficier de ces aides ?

Les propriétaires occupants, sous conditions de ressources, et propriétaires bailleurs privés. Dans tous les cas le logement doit avoir plus de 15 ans et être occupé à titre de résidence principale. Pour 2017, les barèmes ont été réajustés, ainsi **70 % de la population est éligible**.

Des permanences, sans rendez-vous, sont organisées **tous les vendredis de 10 h à 12 h** à la Maison des Services (3 rue de la mairie à Combourg). Vous pouvez aussi prendre au **contact par téléphone au 0 800 400 702** (appel gratuit depuis un poste fixe).

Pour une première rencontre avec le PACT HD 35, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition afin qu'ils puissent étudier votre demande.

Numérique

La Bretagne romantique en cartes, des outils et des données librement consultables sur Internet

LA BRETAGNE ROMANTIQUE EN CARTES, DES OUTILS ET DES DONNÉES LIBREMENT CONSULTABLES SUR INTERNET

ACCÉDEZ AUX DONNÉES GÉOLOCALISÉES DE VOTRE TERRITOIRE

CIRCUITS VÉLO CIRCUITS DE RANDONNÉE ZONE WIFI URBANISME PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES

<http://cartes.bretagneromantique.fr>

Accessible sur un site Internet dédié et présentées sous formes de « calques » se superposant les unes aux autres, les données disponibles sont multiples et variées : cadastre, Plans Locaux d'Urbanisme, sentiers de randonnées, circuits vélo, cartes communales...

Ce sont aussi des photographies aériennes mises à jour régulièrement et de bonne qualité : 1 pixel = 20 cm de résolution sur le terrain.

Ce portail cartographique est également un outil pour :

- visualiser des données géographiques ;
- faire une recherche cadastrale simplifiée ;
- consulter les sentiers de randonnées du territoire et point d'accès à Internet ;
- enregistrer et imprimer des cartes.

Consultez les données et cartographies du territoire : <http://cartes.bretagneromantique.fr>



Point de vue de la minorité

Tout d'abord, permettez nous de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et par anticipation, une excellente année 2017 !*

Nous n'évoquerons pas ici les événements mondiaux et nationaux tragiques, ce n'est pas le sujet d'une revue destinée à vous faire partager la vie de votre territoire, de votre quartier ou de votre village. N'oublions pas les victimes et restons solidaires envers elles, comme nous devons aussi être solidaires à notre petite échelle.

Que dire de 2016 pour Québriac ?

La mauvaise nouvelle intervenue en juillet dernier est la fermeture de notre boulangerie, cet investissement communal n'aura pas tenu ses promesses, c'est regrettable pour nos boulangers et pour la commune.

Il est temps maintenant de repenser ce site, en effet depuis le mois d'Août, le P'tit Plus, qui assure le dépôt de pain, semble devenir viable avec un chiffre d'affaires qui permet un équilibre économique.

C'est sans doute le moment de se poser la question du remplacement de la boulangerie. Pourquoi ne pas mettre en valeur le P'tit Plus en l'encourageant à développer de nouveaux services et en profiter pour reconfigurer les locaux ?

La minorité n'a pas validé l'idée d'un projet de restructuration de la mairie au motif que ce n'était pas une priorité. Il est peut-être opportun de destiner les surfaces laissées libres dans cet espace commercial pour y installer des services de la commune, pourquoi pas le Sivu Anim'6 ou autres ? La mairie pouvant faire, dans ce cas, l'objet d'un aménagement moins coûteux.

La bonne nouvelle vient d'arriver avec la validation des parcs éoliens de Tinténiac-Dingé-Québriac, les éoliennes mettront encore du temps avant de tourner, mais une étape importante est franchie et nous devons remercier le travail de l'ensemble des élus et de l'Association « Génération Éoliennes ». Nous devons continuer à travailler sur ce sujet en privilégiant les énergies d'avenir (lampes à leds pour l'éclairage public par exemple).

Une tentative d'amélioration de la sécurité dans le bourg, mais des flèches bleues sur les bacs bien difficiles à interpréter !

Il reste encore beaucoup à faire au Grand-Bois. Il suffit d'en parler avec les habitants pour constater que le trafic est de plus en plus important avec des vitesses excessives. Lors de la mise en place du projet, les mesures de sécurité étaient provisoires, rien n'a bougé depuis l'aménagement du village malgré les demandes des riverains.

Le raisonnement est le même pour les abris-bus, notre programme en prévoyait l'implantation, « idée reprise par la majorité communale ». Mais sans concertation avec les riverains, seulement avec les services du Conseil Départemental et au détriment de la sécurité des enfants ! Il semble que nous soyons partis dans la même configuration pour les futures implantations.

Ça bouge du côté des vestiaires du foot (équipement non permanent), espérons que nos sportifs puissent en profiter avant la fin de l'année ! Mais le projet de révision du P.L.U. est de nouveau d'actualité, Monsieur le Maire aurait-il toujours l'intention d'urbaniser ce secteur ?

Enfin des locaux pour l'A.C.C.A., ainsi nos chasseurs peuvent dans de bonnes conditions d'hygiène pratiquer leur activité. Ces locaux pouvant, par ailleurs, être mis à disposition pour d'autres associations.

Au delà de 2016, il y a bien sûr des projets, tant au niveau communal qu'au niveau de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal a acté la création d'un nouveau lotissement privé rue de la Basse Ville. Soyons vigilant sur ce projet qui générera des flux de circulations et une possible dégradation de la voirie !

La piste BMX, est toujours en projet. Espérons que les ados à l'origine du projet sauront mobiliser les plus jeunes pour une utilisation optimale.

Dernièrement la Communauté de Communes a validé le projet de Centre Aquatique à Combourg, cet investissement se fera sans interrompre l'activité de la piscine actuelle et permettra aux scolaires, aux clubs et aux habitants de bénéficier d'un équipement offrant deux grands bassins (intérieur et extérieur), ainsi que des activités ludiques et de détente (sauna, hammam) à partir de fin 2018.

La Bretagne Romantique est dynamique, comme le montrent tous ces projets, notre commune est partie intégrante de ce territoire et nous devons participer à son évolution. Il ne s'agit pas de retirer le pouvoir décisionnaire aux élus, mais d'être solidaires. Les élus de Québriac sont-ils prêts à participer aux commissions de la Communauté de Communes et à mener des projets collectifs ?

*Patricia Fontaine, Eugène Lamarre,
Jacques Borde, l'équipe Horizon 2020
et celles et ceux qui ont participé à cet article*

*cet article est écrit le 15 novembre 2016 et nous ne connaissons pas encore la date de parution de l'Echo Québriacois.



Naissances

- Le 3 janvier..... Jade GODAL, le Grand Bois
- Le 16 janvier..... Sophia HENRI, le Courtil Noë
- Le 8 avril Galahad CORD'HOMME, la Ville Thébault
- Le 17 avril..... Antonin CORDIER, la Croix des Brèches
- Le 27 juin..... Milan TRUMIER, la Vectais
- Le 21 juillet Morgane LE GONIDEC, rue du Courtil Noë
- Le 24 juillet Louison LELIEVRE, rue de la Donac
- Le 3 août Léo POLICE, la Vectais
- Le 14 août..... Élie CHEVRIER, Trémagouët
- Le 31 août..... Lucas LEBRETON, le Pont Houitte
- Le 5 septembre Léane PAILLARD, la Ville Hulin
- Le 22 septembre Enora LE DÛ, rue de la Landelle
- Le 11 octobre Mélie LEHÉRISSÉ, rue de la Donac
- Le 15 octobre Louis MAHIER, rue du Courtil Noë
- Le 22 octobre Gaëlane BRISARD BOULÉ, rue du Bois Jardin
- Le 22 octobre Maëline BRISARD BOULÉ, rue du Bois Jardin



Le conseil Municipal adresse ses sincères félicitations aux nouveaux parents

Mariages

- Le 30 juillet LEHUGER Vincent et GAUTIER Marine
- Le 13 août..... SIMON Julien et LEFRANÇOIS Laura

4 mariages ont été célébrés à Québriac, seules les autorisations de publication dans la presse sont publiées.

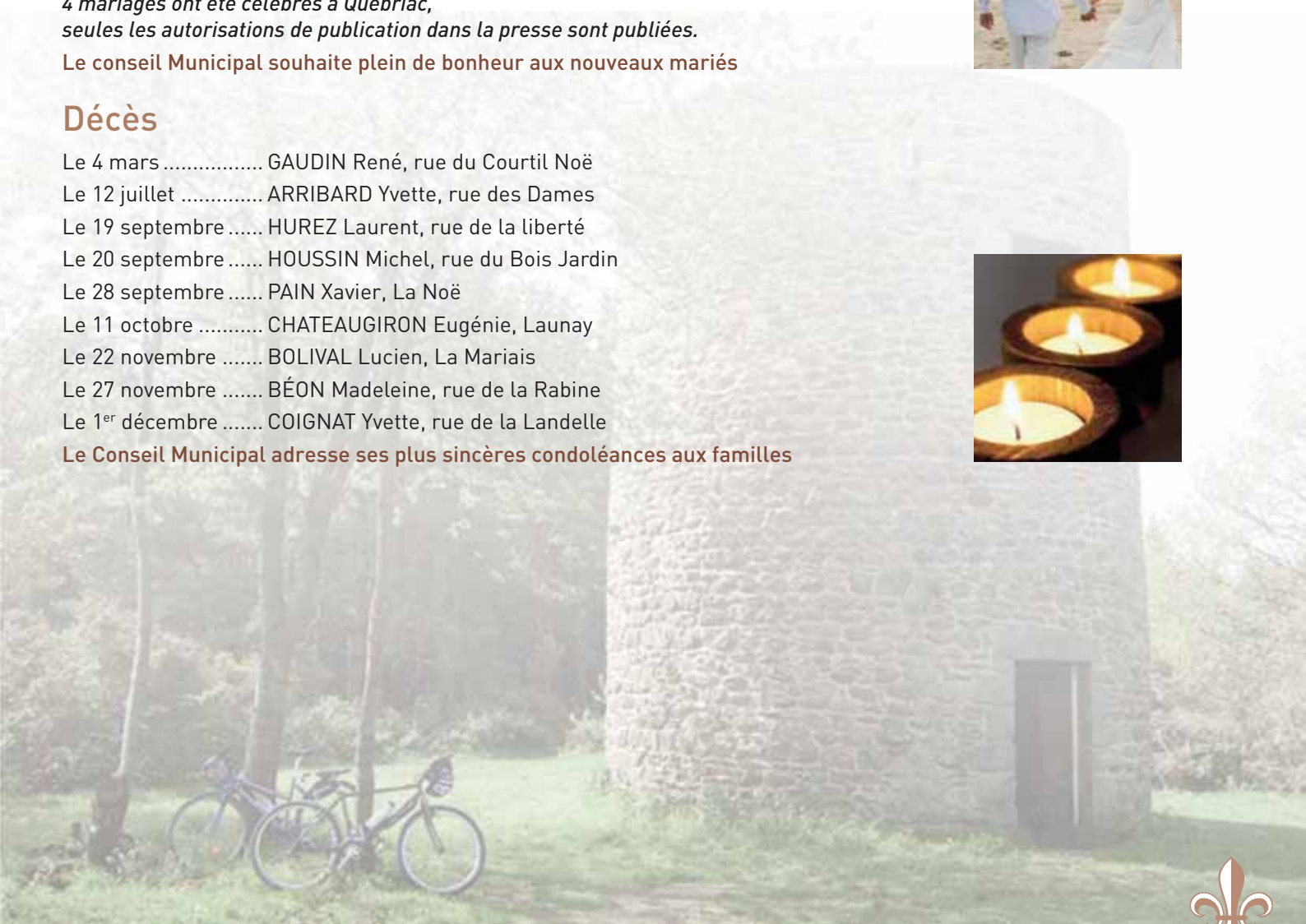
Le conseil Municipal souhaite plein de bonheur aux nouveaux mariés



Décès

- Le 4 mars GAUDIN René, rue du Courtil Noë
- Le 12 juillet ARRIBARD Yvette, rue des Dames
- Le 19 septembre HUREZ Laurent, rue de la liberté
- Le 20 septembre HOUSSIN Michel, rue du Bois Jardin
- Le 28 septembre PAIN Xavier, La Noë
- Le 11 octobre CHATEAUGIRON Eugénie, Launay
- Le 22 novembre BOLIVAL Lucien, La Mariais
- Le 27 novembre BÉON Madeleine, rue de la Rabine
- Le 1^{er} décembre COIGNAT Yvette, rue de la Landelle

Le Conseil Municipal adresse ses plus sincères condoléances aux familles





L'intégralité des séances du conseil est consultable en mairie mais aussi sur le site de la mairie : www.quebriac.fr



VOIRIE et RÉSEAUX

Aménagement de la rue du Courtil Jamet - Approbation de l'Avant-Projet Définitif élaborée par le bureau d'étude ADA'O et le groupe de travail chargé du projet

Séance du 1^{er} juillet et 30 septembre 2016

La rue du Courtil Jamet se situe sur un axe Est-Ouest et dessert un tissu résidentiel. Le projet consiste à requalifier cette rue, en tenant compte de la desserte des riverains et des différents flux de circulation, notamment des véhicules agricoles.

Les différents objectifs de la commune sont de :

- Sécuriser et réduire les vitesses de circulation par des aménagements de sécurité (rétrécissement avec sens de priorité)
- Favoriser le partage de la voirie et la mixité des usages
- Améliorer le cadre de vie des riverains
- Conserver le fossé au sud de la rue
- Réflexion vis-à-vis du stationnement

Après les modifications apportées par le bureau d'étude et validées par le groupe de travail, l'estimatif à la phase Avant Projet Définitif s'élève à 221 188,08 € TTC.

Étant donné le chiffrage du projet, un découpage en 3 tranches est proposé par la commission chargée de l'étude.

Les prestations donneront lieu à un marché unique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans les journaux « Ouest France » le 26 juillet 2016 et 7 jours - Petites affiches le 22 juillet 2016.

Après avoir pris connaissance du compte rendu de l'analyse des offres, la commission communale des marchés propose l'attribution du marché à l'entreprise SAS EVEN 3 bis rue de l'Industrie 35730 PLEURUIT - pour un montant de 197 893,14 € TTC :

TRANCHE 1 (partie Ouest, entre la rue de la Liberté et la route de la Saude Cochère) : 95 951,04 € TTC

TRANCHE 2 (partie Est, entre la route de la Saude Cochère et l'entrée de l'agglomération) : 90 866,22 € TTC
 TRANCHE 3 CONDITIONNELLE :
 Murets de soutènement : 11 075,88 € TTC

Acquisition terrain Trotoux A. (rue du Courtil Jamet)

Séance du 30 septembre 2016

Acquisition par la commune de Québriac et dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Courtil Jamet, d'une partie de la parcelle cadastrée AH N° 65 - Le Petit Clos - (30 m² environ), appartenant à M. TROTOUX Armand au prix forfaitaire de 500 euros

Délibération, 7 voix Pour, 6 Abstentions

Travaux d'investissement de voirie - programme 2016 (avenant n°1 et 2)

Séance du 1^{er} juillet 2016

Avenant 1	Montant (TTC)
Fourniture et MO d'un enrobé 0/6 Cour de l'école Longueur : 8 ml - Largeur : 4 ml - Surface : 32 m ²	1 018,80 €
Busage 9 ml - construction d'un regard grille 50 x 50 (Trémagouët)	489,40 €
Total	1 508,20 €

Avenant 2 - Mise en accessibilité PMR des espaces publics	Montant (TTC)
Complément à l'aménagement voie piétonne à l'arrière des commerces de proximité : 40 m ² - Finition enrobé à 110 kg/ m ² « application manuelle » - Fourniture et pose de 140 ml de bordures P1	6 000,00 €
Total	6 000,00 €

Les travaux seront réalisés dans le cadre d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes Bretagne romantique mais restent à charge de la commune.



AFFAIRES SCOLAIRES

Demande d'aide financière du département 35 pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015-2016

Séance du 30 septembre 2016

Le Conseil département d'Ille-et-Vilaine décide d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 € par élève résidant à Québriac et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à Québriac ou ailleurs.

154 élèves résidant à Québriac sont scolarisés à l'école primaire publique engagée dans la réforme

pour l'année scolaire 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Éducation Nationale le 24 septembre 2015.

Le Conseil municipal sollicite une aide financière de 25 € par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux transmis par les services de l'Éducation Nationale.

URBANISME

Déclaration d'intention d'aliéner

Séance du 1^{er} juillet 2016

Propriété Louis - 14 rue de La Basse Ville

(Séance du 30 septembre 2016)

Propriété Yvon / Nicolas - 6 rue de Marpod

Propriété Fossiez - 4 rue du Clos de la Rabine

Propriété Madre - 1 rue du Courtil Jamet

Séance du 25 novembre 2016

Propriété SCI de Rolin - Zone Artisanale de Rôlin

Le Conseil Municipal, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens précités.

Modification du taux de la taxe d'aménagement communale à compter du 1^{er} janvier 2017

Séance du 28 octobre 2016

La taxe d'aménagement instituée depuis le 1^{er} mars 2012 s'applique lors du dépôt d'un permis de construire à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), ou qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

La taxe est exigible au taux applicable à la date de :

- la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou du permis modificatif,
- la naissance d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager,
- la décision de non-opposition à une déclaration préalable,
- l'achèvement des constructions réalisées sans autorisation ou en infraction, constaté par procès-verbal (taxation d'office).

Certains aménagements sont exonérés de droit :

- constructions jusqu'à 5 m²,
- ceux affectés à un service public,
- les logements sociaux ou habitations à loyers modérés (HLM),
- les locaux agricoles (serres, locaux de production et de stockage des récoltes et des matériels, centres équestres, etc.),
- un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans, reconstruit à l'identique.

Le conseil municipal décide, d'instituer le taux de taxe d'aménagement à 3,5 % sur l'ensemble du territoire communal, à compter du 1^{er} janvier 2017 et de ne mettre en œuvre aucune des exonérations prévues à l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.





Aliénation d'un chemin rural procédure d'enquête publique préalable a l'aliénation d'un chemin rural Affaire consorts Roisain/La Pivaudière

Le chemin rural dit de « La Pivaudière » n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser

Lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Pour cela, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune. Lorsque l'aliénation est ordonnée, les propriétaires riverains sont mis en demeure d'acquiescer les terrains attenants à leurs propriétés. Si, dans le délai d'un mois à dater de l'avertissement, les propriétaires riverains n'ont pas déposé leur soumission ou si leurs offres sont insuffisantes, il est procédé à l'aliénation des terrains selon les règles suivies pour la vente des propriétés communales.

Procédure d'enquête publique préalable a l'aliénation d'un délaissé de voie communale - Affaire Marchand/la Hairie

Séance du 28 octobre 2016

Le bien communal sis à La Hairie (délaissé de terrain de la VC n°5) n'est plus affecté à l'usage direct du public dans la mesure où il est situé à l'entrée d'une propriété privée.

Le conseil municipal décide de lancer une procédure d'enquête publique préalable au déclassement du bien sis à La Hairie du domaine public communal.

Décision de prescription de la révision du plan local d'urbanisme communal et des modalités de concertation

Séance du 25 novembre 2016

En vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

La révision générale aura pour objectifs principaux :

- Planifier sur tout le territoire communal le projet de la collectivité en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à court et moyen terme ;
- Planifier et organiser le développement du secteur Nord de l'agglomération ;
- Rendre compatible le PLU avec les différents documents cadres existants : le SCoT du Pays de Saint-Malo, le Programme Local de l'Habitat (PLH)...
- Rechercher un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels dans une perspective de développement durable et de tenir compte des nouvelles préoccupations (renouvellement urbain et développement de l'urbanisation, habitat et mixité sociale, diversité des fonctions urbaines, transports et déplacements) ;
- Déterminer les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat et d'équipements publics, d'activités économiques, commerciales ou touristiques, de sport, de culture ;

- Conforter une armature équilibrée de services et d'équipements répondant aux besoins de proximité ;
- Répondre aux enjeux de l'intercommunalité ;
- Assurer une activité agricole confortée, prenant en compte les impératifs d'une gestion pérenne des espaces.

Autres enjeux et finalités, intégrer les éléments législatifs des lois relatives à la Grenellisation et l'Alurisation des documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet de nombreuses réformes. Ainsi, les lois Grenelles fixent un cadre nouveau et une prise en compte renforcée de l'environnement par le PLU. La loi Alur quant à elle consacre la modernisation du PLU. L'ensemble de ces réformes modifient tant la structure du document d'urbanisme, que les objectifs qu'il se doit de définir et d'encadrer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 13 voix POUR décide :

- 1 - de prescrire la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal et ce en vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale de l'environnement.
- 2 - d'approuver les objectifs de la révision générale du PLU communal définis ci-dessus.
- 3 - de charger la commission municipale composée comme suit, du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme :
M. Armand CHÂTEAUGIRON, Maire, président
M. Louis DENOVAL, membre



M. Patrick BOISSIER, membre
 M. Jérôme MARION, membre
 M^{me} Christine CLOLUS, membre
 M. Jacques BORDE, membre

4 - de mener la procédure selon le cadre défini par les articles du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

5 - de fixer les modalités de concertation

6 - de solliciter de l'État une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la révision du plan local d'urbanisme ;

7 - de donner autorisation au Maire à consulter des Bureaux d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la procédure de révision du PLU.

LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA LOI ALUR :

La loi Alur du 24 mars 2014, au-delà de l'affirmation du passage à un urbanisme intercommunal, procède à l'adaptation du PLU aux exigences de densification. Elle **supprime l'utilisation du Coefficient d'Emprise au Sol (COS), ainsi que les superficies minimales des terrains constructibles.**

Le règlement n'est pas en reste puisqu'il devra désormais être **structuré autour de trois grandes thématiques règlementaires :**

- 1°) l'usage des sols et des bâtiments ;
- 2°) caractéristiques des constructions ;
- 3°) équipement des terrains.

Le rapport de présentation fera l'objet d'un inventaire des capacités de stationnement et des possibilités de mutualisation.

LES DISPOSITIONS PROPRES AUX LOIS GRENELLES :

Le rapport de présentation doit comporter **une analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers** et justifier les objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en matière de consommation d'espaces. Le diagnostic est renforcé et doit comprendre un volet environnemental.

Le PADD doit fixer les **objectifs de modération de la consommation de l'espace** et de l'étalement urbain. Il définit les orientations générales en matière de protection des espaces, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête les orientations générales concernant les équipements commerciaux, les communications numériques et les loisirs.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) deviennent obligatoires.

Elles peuvent comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser (AU) et de la réalisation des équipements correspondants. Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.

Le règlement peut prévoir que les constructions, les travaux et les installations doivent respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées dans certains secteurs.

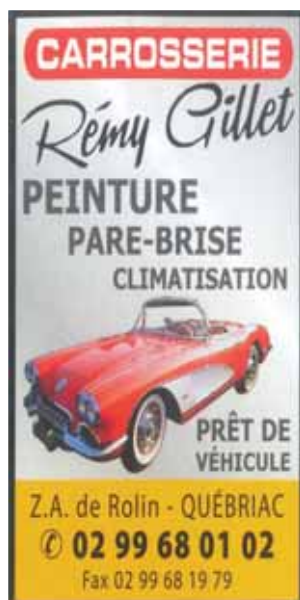
ADMINISTRATION GÉNÉRALE


Approbation du règlement d'utilisation des salles communales

La Commune de Québriac met à disposition des associations ou des particuliers des salles municipales, situées Rue de la Liberté, pour pratiquer des activités culturelles, de loisirs, des réceptions familiales, des réunions ou des banquets.

L'utilisation de ces salles municipales nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi qu'un règlement intérieur rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigé.

Ce règlement fera l'objet d'un affichage et d'une publicité en direction des utilisateurs des salles.



CARROSSERIE
Rémy Gillet
PEINTURE
PARE-BRISE
 CLIMATISATION

 PRÊT DE VÉHICULE
 Z.A. de Rolin - QUÉBRIAC
 ☎ 02 99 68 01 02
 Fax 02 99 68 19 79



Les Serres de Launay
HORTICULTEURS
 M. et Mme CONFLANT J.M.


- Plantes de massifs
- Rosiers
- Plants pour potagers
- Chrysanthèmes etc...

 Launay 35190 Québriac
06 80 67 13 86
 02 99 45 25 58



FINANCES

Tarifs cantine scolaire année 2016-2017

Séance du 1^{er} juillet 2016

Maintien des tarifs de la cantine scolaire :

- Repas enfant 3,50 €
- Repas adulte 4,40 €

Tarifs garderie périscolaire année 2016-2017

Séance du 1^{er} juillet 2016

Maintien des tarifs de la garderie périscolaire à 0,95 €/demi-heure

Horaires d'ouverture :

Matin : 7 h 30 - 8 h 30

Soir : 16 h 45 - 19 h 00

Mercredi midi : 12 h 00 - 13 h 30

Tarifs 2017 service public d'assainissement collectif

Séance du 28 octobre 2016

À compter du 1^{er} janvier 2017

	2016 (rappel)	2017
Prime fixe annuelle	64,00 €	64,00 €
Par m ³ d'eau potable consommée	1,80 €	1,80 €

Indemnité gardiennage de l'église (année 2016)

Séance du 28 octobre 2016

Maintien du montant de l'indemnité « gardiennage de l'église » qui sera versée pour l'année 2016 à la paroisse Notre Dame des Tertres à **136,00 euros**.

Subvention exceptionnelle au profit de l'association « BMX Quevert Pays de Rance »

Séance du 1^{er} juillet 2016

Le Conseil Municipal, décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € en soutien financier à Amaël Boursier, Vice-champion de France de sa catégorie poussin dans la discipline du BMX, sélectionné pour participer aux championnats d'Europe à Vérone en Italie les 7/8/9 juillet 2016.

Réalisation d'un prêt à taux fixe (Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire)

Pour financer les investissements prévus au budget communal 2016 - construction des vestiaires sportifs et aménagement de la Rue du Courtil Jamet -, la commune de Québriac contracte auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire (CEBPL), **un emprunt d'un montant de 150 000 € au taux fixe de 0,98 %**, dont le remboursement s'effectuera en amortissement progressif (échéances constantes) sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 20 ans.

BÂTIMENTS et BIENS COMMUNAUX

Réaménagement et évolution du bâtiment mairie choix du bureau de maîtrise d'œuvre

Séance du 30 septembre 2016

La commune de Québriac a décidé de lancer une consultation pour un marché d'études et de maîtrise d'œuvre du projet de travaux de réaménagement et d'évolution du bâtiment Mairie.

Plusieurs objectifs sont recherchés :

La mise en accessibilité des locaux, l'évolution des besoins des services administratifs, la mise à disposition de locaux pour le SIVU Anim'6.

Et les solutions envisagées consistent à :

1. Rénover le bâtiment annexe pour en faire une salle du conseil et des cérémonies et accessoirement de réunions,
2. Disposer tous les espaces administratifs mairie au rez-de-chaussée, pour des raisons évidentes d'amélioration du fonctionnement des services,

et en libérant l'étage pour le SIVU Anim'6 et la création d'un espace « archives »,

3. S'assurer des fonctionnalités et accessibilités en l'état et, si besoin :
 - a. réfléchir à une réorganisation de l'accueil,
 - b. une extension mairie (à l'arrière) peut être proposée avec accès à l'étage par escalier/ascenseur extérieur,
 - c. proposer une extension mesurée du bâtiment annexe permettant de recevoir plus de public pour les Conseils Municipaux, cérémonies etc.

Afin de pouvoir désigner le bureau d'étude une consultation a été réalisée auprès de 4 bureaux d'architecte : **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 VOIX POUR - 1 ABSTENTION, décide de retenir la proposition de la SARL VIART ARCHITECTURE pour un montant de 4 516,80 € TTC.**



TARIFS COMMUNAUX 2017

LOCATION «SALLE PARQUET»

Associations de la commune	Gratuit
----------------------------	---------

PARTICULIERS DE LA COMMUNE

Grande salle + Office (1/2 journée)	148,00 €
Grande salle + Office (1 journée)	230,00 €
Vin d'honneur (forfait)	64,00 €
Chauffage petite salle (forfait)	18,50 €
Chauffage grande salle (forfait)	36,00 €

PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Grande salle + Office (1/2 journée)	182,00 €
Grande salle + Office (1 journée)	306,00 €
Vin d'honneur (forfait)	131,00 €
Chauffage petite salle (forfait)	18,50 €
Chauffage grande salle (forfait)	36,00 €

ORGANISMES EXTERIEURS (écoles, paroisse...)

Chauffage petite salle (forfait)	18,50 €
Chauffage grande salle (forfait)	36,00 €

LOCATION «SALLE CARRELAGE»

Associations de la commune	Gratuit
----------------------------	---------

PARTICULIERS DE LA COMMUNE

Location pour 1/2 journée	148,00 €
Location pour 1 journée	230,00 €
Vin d'honneur (forfait)	64,00 €
Chauffage (forfait)	36,00 €

PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Location pour 1/2 journée	182,00 €
Location pour 1 journée	306,00 €
Vin d'honneur (forfait)	131,00 €
Chauffage (forfait)	36,00 €

ORGANISMES EXTERIEURS (écoles, paroisse...)

Chauffage (forfait)	36,00 €
---------------------	---------

TAXES FUNERAIRES

Taxe d'inhumation	42,00 €
-------------------	---------

CONCESSIONS «CIMETIERE COMMUNAL»

Concession cimetière 30 ans	110,00 €
Concession cimetière 50 ans	185,00 €
Concession caverne 30 ans	110,00 €
Concession caverne 50 ans	185,00 €
Emplacement colombarium 15 ans	660,00 €
Emplacement colombarium 30 ans	914,00 €
Dispersion des cendres Jardin du Souvenir	42,00 €

LOCATION «TABLES ET BANCS»

Tables et bancs (3 ou 4 ml)	7,50 €
-----------------------------	--------

PHOTOCOPIES

Photocopie format A4	0,20 €
Photocopie format A3	0,40 €

LIVRES

Québriac 1940 - 1945	25,00 €
Québriac 1914 - 1918	25,00 €
Les Québriacois dans les Guerres Coloniales	25,00 €

BUSES

Tube 6 ml	62,30 €
Tube 9 ml	93,45 €

DROITS DE PÊCHE

PARTICULIERS DE LA COMMUNE

Ticket journalier	2,70 €
Carte annuelle	27,00 €
Jeunes de 12 à 16 ans (carte délivrée uniquement en mairie)	Gratuit

PARTICULIERS HORS COMMUNE

Ticket journalier	3,20 €
Carte annuelle	32,00 €

INSERTION PUBLICITAIRE (bulletin municipal)

1/12 page 8 x 4 cm	45,00 €
1/6 page 8 x 8 cm	78,50 €
1/6 page 18 x 4 cm	78,50 €
1/4 page 12 x 8 cm	101,00 €
1/3 page 18 x 8 cm	123,00 €
1/2 page 18 x 12 cm	167,50 €
1 page 24 x 18 cm	290,00 €



Les Québriacois dans la tourmente 14-18

Seconde partie - Verdun

Erwan Fontaine - juin 2016

Le précédent article, paru dans l'écho de juillet, rappelait le martyr des combattants des deux camps dans l'enfer de Verdun (février- décembre 1916), dont le souvenir reste aujourd'hui synonyme de victoire de la France, bien sûr mais aussi de souffrance, d'héroïsme et de sacrifice. Cette victoire a un prix terrible, d'un côté près de 400 000 soldats français, tués, blessés ou portés disparu, de l'autre 350 000 soldats allemands ont connu le même sort.

Aussi terrible et particulière soit-elle, la bataille de Verdun n'est que l'une des nombreuses confrontations entre les belligérants au cours de ce terrible conflit. Aux noms des batailles de la Marne, de la Somme, du Chemin des Dames ou de tant d'autres restent attachés le souvenir des souffrances et des hécatombes. Ce second article évoque l'engagement de tous les soldats de la commune emportés dans la « Grande Guerre » et commémore la mémoire de ceux qui laissèrent leur vie.

Combien de Québriacois ont été mobilisés en août 1914 ?

Près de 220 hommes sont mobilisés en ce mois d'été. Tout homme en âge de partir, entre 20 et 40 ans, rejoint alors le régiment d'affectation noté dans son fascicule militaire. Plus de 70 autres seront incorporés durant le reste de la guerre (nouvelles classes d'âges mobilisées, réformés devenus aptes...), soit près de 300 Québriacois partis sous les drapeaux.

Nota bene : nous avons recensé au final 400 noms, les 290 Québriacois ainsi que 110 hommes natifs de notre commune mais résidant dans d'autres localités.

À cette époque, la population est rurale et 77 % des habitants de notre commune exercent le métier de cultivateurs. Les autres corps de métiers sont répartis comme suit : artisans (7,3 %), commerçants (2,7 %), carriers (1,8 %), divers (11,2 %).

Combien d'hommes de notre commune ont été tués durant ce conflit ?

Sur les 290 Québriacois mobilisés, 60 sont morts des suites de guerre (morts au front, morts des suites de maladies...). si on se réfère aux 400 noms répertoriés, nous obtenons le chiffre de 82 morts.

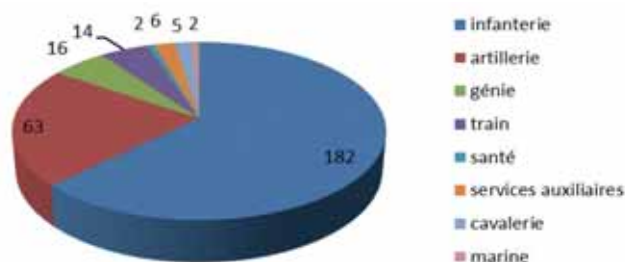
Cependant, 69 noms ont été gravés sur le monument aux morts de Québriac. De nombreuses familles ont souhaité que le nom d'un parent, même s'il ne résidait plus dans notre commune, y soit gravé.

Pour rappel, 1 Breton mobilisé sur 5 est mort durant la 1^{re} guerre mondiale.

	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Québriacois morts lors de ce conflit	14	16	14	9	13	2	1

Les hommes mobilisés de notre commune sont affectés essentiellement dans des unités d'infanterie. Malheureusement, celles-ci payent le prix fort en termes de pertes sur le champ de bataille. Les blessures par balle mais surtout par éclats d'obus sont souvent fatales, malgré les efforts de la médecine durant le conflit pour réduire les taux de pertes.

Répartition des Québriacois dans leur arme respective



Quelles ont été les classes d'âge les plus touchées ?

On peut noter que les classes 1900, 1902, 1903, 1904 puis les classes allant de 1908 à 1916 ont été les plus touchées, soit des hommes de 20 à 30 ans.

La classe 1910 de Québriac a été la plus touchée. Sur 14 hommes mobilisés, 8 ont été tués et 2 blessés. Nous allons retracer succinctement le parcours, souvent tragique, de chacun de ces hommes.



BAIN Pierre

Né le 3 mars 1890 à Langouët, il exerce le métier de cultivateur à la Basse Ville. Mobilisé au 62^e RI de Lorient, il effectue les campagnes de Belgique en août 1914, la bataille de la Marne puis la Champagne à Mesnil les urlus. Le 25 septembre 1915, les Français déclenchent une offensive que les Allemands repoussent. Durant cette attaque, Pierre est gravement blessé de plusieurs éclats d'obus.

Évacué sur l'hôpital de Bourges, il y décède le 13 octobre.

BRIAND Joseph

Né le 10 juin 1890 à Québriac, il exerce le métier de cultivateur à la Pilais. Mobilisé au 2^e RI de Granville, son unité participe aux combats de Charleroi en août 1914, puis à la bataille de la Marne. Le 2^e RI est engagé dans la terrible bataille d'Arras où les combats sont très violents et les pertes importantes.

Joseph est tué à Hénin sur Cojeul le 2 octobre 1914.

COLLET Alphonse



Né le 1^{er} octobre 1890 à Québriac, il réside au Grand-Bois où il tient une petite exploitation agricole. Affecté au 41^e RI de Rennes, Alphonse participe aux batailles de Charleroi, la Marne, Arras, le

Four de Paris. Blessé une première fois, il retrouve par la suite le front de Verdun, puis la bataille du Chemin des Dames. Après les attaques allemandes du printemps 1918, les Français reprennent l'offensive. Le 2 octobre 1918, Alphonse est blessé d'une balle à la poitrine à Sainte-Marie à Py.

Il décède de sa blessure à l'ambulance proche de la première ligne.

DEGAY Paul

Né le 26 octobre 1890 à Paris, il tient une ferme au Grand-Bois. Il est mobilisé au 271^e RI de Saint-Brieuc puis engagé en Champagne, près de Suippes en Champagne, au moulin de Souain. Le 25 novembre 1914, les Français lancent une offensive sur les tranchées allemandes.

Paul est tué durant cet assaut.

DESOUCHE François

Né le 22 mars 1890 à la Chapelle aux Filtzméens, il exerce le métier de cultivateur à Launay. Il est mobilisé le 10 août 1914 au 10^e escadron du train de Fougères. Son unité permet d'approvisionner les unités présentes au front.

Muté au 110^e RAL, puis au 409^e RAL, il termine la guerre dans cette dernière unité d'artillerie.

DUHIL Armand



Né le 26 août 1890 à Québriac, il exerce le métier de cordonnier dans le bourg. Jugé inapte à rejoindre le front pour raisons médicales, il est muté à l'établissement des chaussures Martin à Fougères. En janvier

1917, les sursis sont annulés et Armand rejoint le front sur la Somme au 16^e RI. Les deux dernières années de la guerre vont être passées sur les fronts de Verdun et du Four de Paris.

Il est libéré de ses obligations militaires en avril 1919.

GAREL François



Né le 4 juin 1890 à Saint-Domineuc, il réside à la Vectais et exerce le métier de carrier à Québriac. Mobilisé au 25^e RI de Cherbourg, son unité est envoyée dans les Ardennes et franchit la frontière belge au prix de longues

marches sous une chaleur accablante. Chargé de défendre la Sambre à Roselies, les Allemands attaquent à cet endroit le 25 août. Voulant reprendre le terrain perdu, le 25^e RI contre-attaque. Plus de la moitié des effectifs sont tués, soit 1500 hommes.

François est porté disparu durant cet assaut.

GAUTIER Emilien

Né le 5 janvier 1890 à Québriac, il pratique le métier de cultivateur à Tremagouët. Mobilisé au 136^e RI de Saint-Lô, il participe aux combats de Charleroi, la bataille de la Marne puis à la bataille d'Arras. Le 17 novembre 1914, il est fait prisonnier à Blangy les Arras puis mené en captivité en Allemagne à Merseburg.

Il est rapatrié en France en avril 1919.

HERISSON Jules



Né le 7 juillet 1890 à Québriac, il tient une exploitation agricole à la Mariais. Mobilisé au 13^e Hussards de Dinan, il participe aux combats en Belgique puis à Arras. Il tombe gravement malade durant l'automne 1914.

Convalescent à son domicile, il y décède le 20 janvier 1915.

PASQUIER Théodore

Né le 19 octobre 1890 à Québriac, il tient une ferme à la Pilais. Affecté au 24^e Dragons puis au 1^{er} régiment du Génie de Metz en février 1916, il est blessé le 14 juillet 1916 et une seconde fois le 17 juin 1917.



MOUCHOUX Emmanuel



Né le 3 septembre 1890 à Québriac, il exerce le métier de cultivateur à Travoux. Classé dans le service auxiliaire, il rejoint le 10^e SIM, les services infirmiers. Il alterne alors les séjours en hôpital et des moments sur le front, dans des ambulances où il est brancardier.

PINAULT Aristide

Né le 1^{er} janvier 1890 à Trévérien, il s'engage dans la marine en 1910. Avant la guerre, il est muté au 1^{er} bataillon d'infanterie légère d'Afrique et participe à l'occupation du Maroc où règnent des troubles. Ce n'est qu'à partir de janvier 1918 qu'Aristide revient en France, près de Reims, avec son unité.

Le 15 juillet, il effectue une patrouille à Virsy et alors qu'il atteint l'objectif désigné, il tombe sous les balles ennemies.

RESCAMP Joseph

Né le 11 mai 1890 à Québriac, il exerce le métier de cultivateur à la Ville Hesloin. Mobilisé au 41^e RI de Rennes, il participe à tous les combats des premiers mois : la Belgique, la Marne, Arras, le Bois de la Grurie, la Meurthe et Moselle. En avril 1917, le régiment rennais participe à la bataille du chemin des Dames. Lors d'une attaque sur le Mont Haut, Joseph est blessé au bras droit par un éclat d'obus. Evacué sur Chalons, puis Rennes pour être soigné, son état de santé se dégrade, ce qui entraîne une paralysie de ce bras. Réformé, il rentre à son domicile.

Joseph décède le 23 novembre 1918 à son domicile des suites de ses blessures.

RENAULT Joseph

Né le 3 octobre 1890 à Québriac, il réside à Percotte où il exerce le métier de cultivateur. Mobilisé au 2^e RI de Granville le 28 août 1914, il participe à la bataille de Charleroi, puis la Marne et la bataille d'Arras. Le 5 octobre, il est blessé par balle à la jambe gauche près de Hénin sur Cojeul. Après une longue convalescence, il retourne au front lors de la bataille de Verdun puis la Somme en 1916. Envoyé en renfort en 69^e RI en mars 1918, il participe à la bataille de l'Aisne durant l'été. En août, il est de nouveau blessé, intoxiqué par les gaz toxiques.

Il est évident que nous ne pouvons pas décrire dans le journal communal le parcours de tous les Québriacais partis au front.

Nous travaillons cependant à ce devoir de mémoire pour que, prochainement, une exposition puisse être réalisée sur ce thème. Il en résultera un livre afin de garder une trace de toutes ces recherches, pour la mémoire de notre commune, 100 ans après la Grande Guerre.

Le monument aux morts est là aujourd'hui pour nous rappeler les noms de ces hommes morts au combat ou des suites de guerre. N'oublions pas que le plus jeune, Jean Desouches, avait juste 20 ans et le plus âgé, Pierre Colliaux, 43 ans.

Erwan FONTAINE - Juin 2016

Et si, vous aussi, vous participiez à ce devoir de mémoire en sortant de l'oubli un membre de votre famille, un père, un grand-père ou arrière-grand-père ?

Prêtez nous une photo ou une lettre et nous pourrions peut-être vous en dire plus sur votre histoire.

Nous vous en serions reconnaissants.

Merci de contacter :

Erwan FONTAINE - 02 99 23 08 42

Jean-Claude DRAGON - 02 99 68 04 44

Bernard ARRIBARD - 06 14 14 59 53

Sources :

- Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine - registres matricules
- le site www.verdun.fr
- le site www.chtimiste.com
- le site www.ecpad.com
- Bulletin paroissial Tinténiac-La Baussaine-St Domineuc-Québriac-La Chapelle aux Filtzméens
- collections particulières



Les ateliers Équilibr'âge seront suivis par des séances de gymnastique douce

Étourdissement, vertige, malaise, perte d'équilibre. Avec l'âge, le risque de chute s'accroît.

C'est la raison pour laquelle le CCAS de Québriac a signé une convention de partenariat avec l'Association Kiné Ouest Prévention et l'Ageclac pour la mise en place d'une action Équilibr'âge, pour la prévention des chutes.



Douze ateliers d'une heure ont ainsi été prévus chaque mercredi après-midi à la salle de la Nouasse. Ainsi, depuis le 28 septembre 2016, 24 personnes, réparties en deux groupes de niveau, se retrouvaient régulièrement, aux côtés de Dominique Dufief, kinésithérapeute, animatrice des ateliers Équilibr'âge.

L'objectif des séances est de sensibiliser les personnes au risque de chute et de dépister d'éventuels troubles de l'équilibre.

Le dernier atelier, le 14 décembre, a été consacré à l'évaluation individuelle. Chacun des participants a pu évoquer sa satisfaction des gestes acquis et également des conseils donnés, tout cela dans une



ambiance très conviviale. Un programme utile dans la vie quotidienne : « la prévention reste le moyen le plus efficace pour lutter contre les chutes ».

Devant le succès, des activités de gym douce vont être proposées à partir du 9 janvier 2016 à la salle de la Nouasse. Les séances seront animées par une kinésithérapeute avec des cours variés et tout en douceur. Le montant de l'inscription est de 45 € par trimestre. Les séances se dérouleront le lundi de 14 h à 15 h à la salle de la Nouasse. Contact pour les renseignements et inscriptions : Tél 02 99 84 78 46.



La Solution Santé Mutualisée La santé près de chez vous

Grâce à la mise en place du dispositif « Ma commune ma santé » en partenariat avec l'association Actiom, la commune de Québriac peut désormais faire bénéficier à ses administrés d'une complémentaire santé négociée et mutualisée, à moindre coût et accessible à tous.

Certains d'entre vous en bénéficient déjà

Les salariés le savent bien, au 1^{er} janvier 2016, tous pourront bénéficier d'une complémentaire santé négociée par leur employeur. L'objectif de « Ma commune ma santé » est de protéger le reste de la population en permettant aux étudiants, aux jeunes sans emploi, commerçants, artisans, agriculteurs, chômeurs, seniors, professions libérales, intérimaires, ou personnes en CDD de bénéficier d'une offre collective, mutualisée et négociée au meilleur tarif.

Sans questionnaire de santé, ni condition de revenu, l'offre de « ma commune ma santé » s'adapte aux besoins et assure une couverture de soins à plusieurs niveaux, à des tarifs négociés.

L'offre « Ma commune ma santé » est éligible à l'ACS (Aide Complémentaire Santé). Il s'agit d'une aide financière de l'État pour payer la complémentaire santé de votre choix, que votre contrat soit nouveau ou déjà en cours. Vous êtes concernés par l'ACS si vos revenus, en fonction de votre situation familiale, ne dépassent pas certains plafonds. L'association Actiom peut vous accompagner dans la constitution du dossier administratif.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact auprès des services conseils et souscription de l'association ACTIOM : 05 64 10 00 48 (prix d'un appel local) ou prendre rendez-vous directement avec le CCAS de Québriac. Contact : 02 99 68 03 52. N'hésitez pas également à parcourir le site de l'Association : <http://www.macommunemasante.org>





Au village du Courtil-Noë

La vie du village est aujourd'hui rythmée par de nombreuses animations ou activités organisées à la salle NoëLys.

Comme le disent souvent ses habitants : « *En fait, on est bien occupé au village. Et on a le choix : entre les nombreuses activités manuelles, les jeux récréatifs et les parties de belote, les temps communs avec les enfants de l'école et des TAP, la gym, les visites de nos voisins et des établissements, les goûters et les occupations entre nous, les pauses bavardage avec Julie, les bénévoles et les personnes de passage... Et puis, il y a aussi les temps forts...* »

Halloween : 2^e édition !

Le temps d'un après-midi, les habitants du Village ont convié leurs voisins à venir décorer la salle NoëLys aux couleurs d'Halloween. Le 25 octobre, 14 enfants, accompagnés de parents et bénévoles se sont joints aux locataires pour un atelier créatif, dans la joie et la bonne humeur.



Après les nombreuses distributions de friandises, les habitants du Village se sont retrouvés afin de poursuivre la soirée autour d'une succulente soupe de citrouilles et de mets très... ensorcelés !

Visite du château de la Rouërie

Tout a commencé un week-end de janvier autour d'une soupe et pas une petite soupe !

En effet, ce week-end-là, bénévoles et locataires se sont rassemblés pour réaliser pas moins de 150 litres de soupe pour les coureurs du Trail du Clocher Tors.



Et très vite, araignées, citrouilles, chats noirs et petits fantômes ont envahi le Village du Courtil Noë ! Tout était alors fin prêt pour déjouer les sorts des enfants le soir du 31 octobre !

Une sorcière avait même, ce soir-là, élue domicile au Village, effrayant parfois les petits monstres (et même les plus grands !).





Visite du château de la Rouërie.

Quelques semaines plus tard, l'association « Le Ruisseau de Tanouarn » offrait aux habitants du Village une partie des bénéfices de la manifestation pour organiser une sortie. Tous étaient agréablement surpris et reconnaissants de ce geste.



La sortie a donc eu lieu le 23 septembre dernier. Les festivités ont commencé avec un repas partagé au Bistrot d'Antrain. Puis nous avons profité d'une belle journée d'automne pour visiter le château de la Rouërie à Saint-Ouen-la-Rouërie. À notre arrivée, Diego et Malo nous ont accueilli en costume d'époque et nous ont proposés une balade en calèche à travers les allées du parc et de la bergerie. Nous avons également pu visiter le rez-de-chaussée du château, un très beau souvenir.

Tout le monde a passé une excellente journée et remercié l'association « Le Ruisseau de Tanouarn » qui pourra compter sur notre participation pour la réalisation de la soupe lors de la seconde édition du Trail du Clocher Tors, en janvier prochain.

Cette ambiance qui accompagne le village et qui permet de passer de beaux moments de convivialité, vous pourrez aussi la partager à la journée découverte organisée au village le 6 mai 2017. Date de son deuxième anniversaire !





Appel aux nouveaux habitants

Vous êtes nouvel arrivant à Québriac ?

La municipalité serait heureuse de vous accueillir et de faire votre connaissance à l'occasion de la fête de la Famille qui sera organisée le 10 juin 2017 à la salle de la Nouasse.

Une façon d'échanger et de passer un moment agréable dans une ambiance conviviale grâce aux animations et au verre de l'amitié prévus par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Venez donc nombreux !

Inscriptions :

- à l'accueil de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture ;
- par mail : mairie.accueil@quebriac.fr
- sur le site de Québriac : www.quebriac.fr

Les P'tits Ateliers de Québriac

Tout le plaisir des loisirs créatifs, pour petits et grands

Les P'tits Ateliers ont lancé depuis la mi-octobre, leur deuxième saison d'ateliers créatifs. Bijoux, couture, art floral, créations manuelles, tricot, cuisine, écriture et conte, autant de formules variées et animées par des Québriacoises, toutes bénévoles.

Le but des ateliers est avant tout de se faire plaisir en approfondissant les techniques pour certains ou tout simplement découvrir des astuces simples pour d'autres ; l'idée étant de créer ensemble, tous âges confondus. Et tout le monde est content. Les participants repartent avec leurs créations, fiers de leurs propres réalisations et les animatrices sont ravies de faire partager leur passion.



De simples activités manuelles ? Bien plus en réalité. Parce que les loisirs créatifs sont une véritable forme d'expression et une occasion de renouer avec le plaisir de faire soi-même. Parce que c'est l'occasion de se rencontrer, de papoter et de participer à des ateliers sympas dans une ambiance conviviale.

Bravo à tous, bénévoles et participants, pour votre talent et votre enthousiasme !

Les dernières dates à retenir avant une troisième édition !

Renseignements : Julie au 02 99 84 78 46.



Cuisine pour tous avec Sarah :

« *Galette des Rois* »

- samedi 7 janvier 2017 de 14 h 30 à 16 h 30

Écrire à la plume et à l'encre avec Christiane :

- mercredi 4 janvier 2017 de 15 h à 17 h.

Créations Manuelles avec Ghyslaine et Sylviane :

Dernière animation « Décorations de Noël » le 6 décembre. Prochaine activité à venir.

Veillée Contée avec Marianne :

« *Échangeons nos histoires, chacun pourra conter son histoire* »

- vendredi 20 janvier 2017 à 20 h.

Art Floral avec Chantal :

« *Tableau mural* »

Sur deux séances :

- lundi 16 janvier 2017;
- lundi 23 janvier 2017 de 18 h 30 à 20 h 30.

Récup' Créatives avec Marie-José :

« *Mini-fleurs en vernis à ongles* »

- mardi 7 février 2017 de 20 h à 22 h.



Les jeudis récréatifs

Le CCAS de Québriac organise le 2^e jeudi du mois une après-midi récréative pour tous les joueurs, jeunes et moins jeunes de Québriac qui souhaitent passer un agréable moment de détente et de découverte.

Des jeux d'adresse, de mémoire, de calcul, de logique... pour tous les goûts. Pour le simple plaisir du jeu et dans l'envie d'échanger en toute convivialité.

Entrée libre, de 14 h 15 à 16 h 15, à la salle du village du Courtil Noë.

Prochaines dates : les jeudis 12 janvier 2017, 9 février 2017, 9 mars 2017, 13 avril 2017, 11 mai 2017, 8 juin 2017.

Venez nous rejoindre !
(Contact Julie : 02 99 84 78 46)



Argent de poche 3^e édition de l'opération à Québriac

Pour la troisième année consécutive pendant les vacances d'été, des jeunes Québriacais âgés de 16 ou 17 ans ont participé au dispositif Argent de poche.

Pendant les deux premières semaines de Juillet, 2 filles et 7 garçons, encadrés par des agents communaux, ont effectué des travaux de nettoyage et de rangement des classes de l'école, de décapage

des tables utilisées pour les manifestations de la municipalité ou des associations. Ils ont aussi achevé les lasures du soccer, l'équipement pour les jeunes.

Autre activité au programme pour la dernière semaine : le désherbage du jardin et des abords des maisons du village du Courtil Noë.

Au final, 48 missions de 3 h 30 chacune ont été totalisées pour cette opération.

Chacun se félicite du dispositif. Il permet aux jeunes de faire leurs premiers pas dans le monde du travail, de mieux connaître leur commune et le travail quotidien des services municipaux en contrepartie d'une indemnisation de 15 € par mission.

Pour les jeunes, il permet de participer à la vie communale tout en gagnant un peu d'argent. Et c'est une façon intelligente d'utiliser leur temps libre.

Manon, Pauline, Corentin, Emmanuel B., Emmanuel D., Guillaume, Mathis, Tanguy et Victor ont bien gagné leur argent de poche.





Après-midi « Jeux pour tous »

Pour jouer ensemble, de 3 à 103 ans dans une ambiance conviviale

Un temps de jeu gratuit et ouvert à tous à partager en famille, dès 3 ans, à la salle NoëLys au Village du Courtil Noë, à Québriac. Entrée libre.

Création de liens intergénérationnels et échanges,



Autour de jeux adaptés à tous.

Prochaines dates :

- vendredi 17 février 2017 de 14 h 30 à 16 h
- vendredi 14 avril 2017 de 14 h 30 à 16 h

Venez nous rejoindre !

(Contact Julie: 02 99 84 78 46)

Le repas du CCAS sous le signe de la convivialité

Le dimanche 23 octobre, au restaurant scolaire et comme le veut la tradition, plus de 120 Québriacais, âgés de 68 ans et plus, se sont retrouvés autour des tables joliment décorées pour ce repas attendu. Parmi eux, les doyens mis à l'honneur cet après-midi : Louis et Germaine Quemeray, Madeleine Desouches, tous les trois nés en 1924.



Ce fut l'occasion des retrouvailles, de prendre des nouvelles de l'un et de l'autre et de partager un moment convivial. « Nous sommes heureux de nous retrouver, les menus sont toujours de qualité et l'animation est assurée » confie André à la fin du repas. Et cette année, l'ambiance a été



particulièrement chaleureuse grâce à la participation de nombreux chanteurs de l'assemblée, accompagnés de Michel à l'accordéon et de Joël avec son répertoire de chansons française.

Ce ne sont pas moins de trois chorales, toutes aussi talentueuses les unes les autres, qui se sont produites pour le plus grand plaisir de tous : les habitants du Village du Courtil Noë, les membres du CCAS et les sept jeunes Québriacais devenus serveurs pour la journée, tous ravis de partager la fête avec les plus âgés.

Enfin, les convives ont remercié l'équipe du CCAS pour le travail de préparation et la réussite de cette réception.



Québriacois d'honneur

Noces de Platine, ils se sont dit oui il y a 70 ans



M. et M^{me} Quemeraye.

Événement exceptionnel à Québriac, ce samedi 3 décembre, à 10 h 30, pour les noces de Platine de Germaine et Louis Quemeraye, demeurant à la Pilais. Une assemblée très nombreuse accompagnait les mariés pour un moment convivial, empreint d'émotion.

Louis est né le 15 janvier 1924 à La Pilais à Québriac, et Germaine le 8 mars de la même année, à la Haie de terre. Nés tous les deux dans une famille de cultivateurs, ils suivront le parcours habituel des enfants de la commune, école, travail à la ferme jusqu'à leur mariage, puis reprise de l'exploitation familiale. Louis aura la possibilité d'aller à Tinténiac au cours complémentaire et décrochera le certificat supérieur.

Le temps alors était ponctué par les saisons, le travail de la terre, les assemblées, les fêtes familiales. Les villages étaient vivants, animés. Les jeunes du nord de la commune se retrouvent le week-end au grand-bois, jouent au ballon dans le champ en face du château, vont nager dans le canal au Village en La Chapelle. Louis passera au travers du service militaire et évitera de justesse le STO Service du Travail Obligatoire, mis en place à partir de juin 1942. Louis est une mémoire vivante, fin connaisseur de la commune, des familles, et de la campagne : il a chassé jusqu'à l'âge de 84 ans.

Germaine n'est pas en reste. Sa maman étant handicapée, elle devra rapidement rester à la maison. À la Haie de Terre aussi, beaucoup de jeunes de son âge, une petite quinzaine. Le dimanche, quelques rares sorties car à la maison, c'est boulot, boulot. Tant de travaux sont faits à bras. Un peu de jeu de cartes, les jeux de pièces le dimanche après-midi. Et les assemblées à La Chapelle, à Québriac.

1946, Louis et Germaine s'installent dans la ferme familiale à la Pilais, avec quelques petits travaux de séparation pour que chacun vive chez soi avec les parents de Louis. Ils seront exploitants jusqu'en 1987.

Ils auront 3 enfants, une petite fille décédée en bas âge, Marie-Claire, née en 1950, et Edwige née en 1952. Elle aura 2 enfants, David, qui prendra la succession de Marie-Claire au maraîchage et Nathalie qui elle-même a des jumeaux, Noah et Roman, nés en 2010.

À partir de 1987, ils vont accompagner Marie-Claire dans son activité. Germaine à faire les marchés et Louis à cultiver, planter les légumes etc. jusqu'en 2008 environ.

Pendant ces années de retraite, quelques voyages, dans l'est notamment, un voyage à Lourdes avec l'abbé Rétif et quelques amis. Pas de club, le potager, la volaille.

Germaine et Louis ont fêté leurs noces d'or, de diamant, et maintenant les noces de platine pour 70 ans de mariage. Nous les félicitons et leur souhaitons de tout cœur de vivre longtemps encore, ensemble, à la Pilais, chez eux.

Et à dans 5 ans, pour les noces d'albâtre.

Noces d'Or, ils se sont dit oui il y a 50 ans

Le conseil municipal adresse aux heureux mariés ses vœux les plus sincères pour que leur union se prolonge longtemps entourés de l'affection de tous ceux qui leur sont chers.



Jean et Juliette Guillemer.



Emmanuel et Louise Gerroy.



L'école de Québriac

Cette année, l'école a été baptisée : École de la liberté. Le nouvel emploi du temps en élémentaire a été mis en place depuis la rentrée. Celui-ci convient mieux car les journées en alternance sont beaucoup plus équilibrées.

Nous avons accueilli M^{me} Collet qui assure la décharge de la directrice le lundi ainsi que 9 mercredis matin dans l'année. Elle remplace M^{me} Duda le mardi.

M. Cressard est brigade (remplaçant) rattaché à l'école.

Les effectifs sont les suivants :

Classes	Enseignants	Effectifs	Répartitions
TPS/PS/MS	M ^{me} Hervault C.	25	4 TPS/13 PS/ 8 MS
MS/GS	M ^{me} Lesueur P.	27	10 MS/17 GS
CP/CE1	M ^{me} Allain G.	24	14 CP/10 CE1
CE1/CE2	M ^{me} Duda	23	9 CE1/14 CE2
CE2/CM1	M ^{me} Hemme A.	23	10 CE2/ 13 CM1
CM1/CM2	M. Chênais F-X	24	11 CM1/ 13 CM2

Soit 12 élèves de moins par rapport à l'année dernière d'où une fermeture de classe et des classes exclusivement en double niveaux. M^{me} Vermelen nous a donc quittés en fin d'année dernière.

Total à ce jour : 146 élèves et une moyenne de 26 élèves par classe en maternelle et 23/24 élèves par classe en élémentaire.

Les projets du 1^{er} trimestre :

L'école de Québriac devait participer à la semaine de l'enfance : le mardi 17 novembre pour les élèves de TPS jusqu'au CE1. Le spectacle s'appelait « Plumes à gogo ». Or ce spectacle a été annulé.

Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 ont participé à un projet avec le théâtre de poche de Hédé.

Les acteurs sont venus à l'école pour répondre aux questions des enfants. Puis les enfants se sont déplacés à Hédé pour regarder le spectacle « Frères ». Ils sont allés au cinéma Chateaubriand de Combourg le 10 novembre voir le film « Tout en haut du monde ».

Les MS/GS s'y sont rendus également le 23 novembre au matin. voir « Neige et les arbres magiques ».

Les élèves des classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 sont allés à Saint-Domineuc pour participer à un projet danse le mardi 22 novembre.



Les élèves de la classe de M^{me} Hervault sont allés au Courtil Noé rencontrer les personnes âgées lundi 7 novembre. En ce qui concerne les élèves de la classe de MS/GS, une visite sera organisée ultérieurement. Ces rencontres intergénérationnelles s'inscrivent dans le cadre de notre projet d'école lié à la citoyenneté.

Par ailleurs, les élèves de CE1/CE2 de la classe de M^{me} Duda entretiendront une correspondance postale et virtuelle avec les élèves de la classe de M^{me} Leseignoux à Bonnemain. D'autres projets sont en cours.

Inscriptions année scolaire 2017/2018 :

Si votre enfant est né en 2014 ou en début d'année 2015 et que vous souhaitez l'inscrire à l'école de Québriac, pensez dès à présent à vous rendre à la mairie muni de votre livret de famille. Une soirée porte ouverte sera organisée fin juin afin que vous puissiez venir visiter l'école avec votre enfant et poser vos questions. Des documents vous seront remis au cours de cette rencontre. Vous recevrez une invitation fin avril/ début mai (par mail et voie postale).

Madame Peggy Lesueur, directrice.



Bibliothèque municipale « je, tu, lis... »

Présente au cœur du bourg, nous vous y accueillons 4 fois par semaine :

Mardi : 16 h 30 - 18 h 30

Mercredi : 15 h - 17 h

Vendredi : 16 h 30 - 18 h 30

Samedi : 10 h - 12 h

Au-delà des emprunts d'ouvrages, la bibliothèque, c'est aussi un lieu de rencontres et d'animations.



PROCHAINES ANIMATIONS :

Financées par la CCBR

- **Exposition** retour des ateliers « la fabrique sonore » avec sa toile d'araignée géante en son et lumière 6 au 25 février 2017 aux heures d'ouverture de la bibliothèque - rez-de-chaussée.
- **Atelier d'écriture** avec Louis Hautefort, samedi 25 mars 2017 à 14 h. Une bonne dose de convivialité, de jeux et de littératures, alors quel que soit votre âge, venez découvrir votre écriture personnelle et créative !



TOUT AU LONG DE L'ANNÉE :

- des histoires pour les tout-petits, animées par Christiane à la bibliothèque le 3^e jeudi du mois ;
- un comité de lecture adulte et ses coups de cœur ;
- des tables thématiques.

Bibliothèque « je, tu, lis... » :
14 rue de la liberté
35190 Québriac.
Tél. 02 99 68 11 64
jetulis@quebriac.fr
<http://quebriac.agate-sigb.com>

ENVIE DE REJOINDRE L'ÉQUIPE DES BÉNÉVOLES, CONTACTEZ NOUS !

La Ferme du Rocher
Viande d'agneau fermier en vente directe sur commande

Vente de merguez à la ferme :
le vendredi de 17h à 19h30
de mai à septembre

Caroline Roger : 06 71 04 78 64
Christophe Roger : 06 18 55 63 20





Association CATM/ACPG section de québriac

Sous un soleil automnal, près d'une centaine de personnes s'est rassemblée autour du monument aux morts pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918. Après lecture des messages officiels par Armand Chateaugiron, maire de Québriac, et Jean-Claude Dragon, président de l'association ACPG/CATM, Erwan Fontaine a retracé les deux batailles marquantes de l'année 1916 : Verdun et la Somme.

Elwyn, Bastien, Margot, Klara, Coline, Hugo, Annaëlle, Solenn, Youna, Alice et Anton, élèves CE et CM de l'école de la Liberté de Québriac, ont lu des textes émouvants provenant d'extraits de courriers de combattants résidant à Tinténiac. Ces lettres, provenant des bulletins paroissiaux de Tinténiac-Québriac, rappellent les conditions de vie difficiles de ces hommes et l'horreur des combats.

Après avoir évoqué lors du discours les attentats perpétrés en France depuis le 13 novembre 2015 et la nécessité pour la République de défendre les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, il a été procédé à l'énumération des 69 noms gravés sur le monument, morts lors de ce premier conflit mondial.



Lecture d'un extrait d'une lettre par Youna.



Pierre Boursault lors de la remise de ses médailles.

L'autre point fort de cette cérémonie a été la remise de médailles à notre camarade Pierre Boursault. Il a ainsi reçu de Jean Guillemer la médaille commémorative de la guerre d'Algérie et de la part de Maurice Brehault, la croix du combattant.

Après s'être rendus au cimetière pour s'incliner devant la tombe des cinq anciens combattants de la guerre 1914/1918, les participants se sont rendus à la salle polyvalente où était offert, par la municipalité, le verre de l'amitié.

Pour la première fois, l'association organisait un repas à cette date. Une excellente paëlla préparée par Jean-René, attendait les 75 convives, dont de nombreuses personnes n'appartenant pas à notre association. Le repas, ponctué de chansons, s'est déroulé dans une bonne ambiance. Merci à André Tellier pour avoir eu l'idée d'organiser ce repas et nous vous demandons, dès à présent, de réserver dans vos agendas la journée du 11 novembre 2017.

L'association remercie chaleureusement les élèves de l'école de Québriac, ainsi qu'Audrey Hemme (institutrice des CE1/CE2) et François-Xavier Chenais (instituteur des CM1/CM2) pour leur implication à ce devoir de mémoire.



Les porte-drapeaux en place devant le monument.

Après une minute de silence rendant hommage aux morts pour la France et la Marseillaise chantée a cappella par l'assemblée présente, M. le maire et Georges Delahais, ancien combattant, ont déposé des bouquets de fleurs au pied du monument.



Anim'6 - Info jeunesse



UN 2^e ANIMATEUR JEUNESSE

Johann le nouvel animateur jeunesse du sivu Anim'6, sera présent au côté de Linda dans la mise en place des animations jeunesse des 10/14 ans ;

Il sera aussi présent pour accompagner les + 14 ans dans des projets et des sorties adaptés à leurs envies.

Pour mieux connaître les habitudes des jeunes du territoire un questionnaire est mis en ligne sur le site : www.anim6.fr.



LES MERCREDIS ET VENDREDIS SOIRS

Ouverture de l'espace jeunes de Tinténiac :

- le mercredi : de 13 h 30 à 18 h ouvert aux CM2 ;
- le vendredi : de 17 h à 19 h.

Propositions d'activités et de sorties :

- bowling, ciné, space-laser, piscine...
- ateliers d'expressions, de découvertes, de jeux...

Temps de projets et d'échanges.

Un ramassage en mini-bus est possible dans les communes du SIVU.

AVIS AUX JEUNES TALENTS

pour participer au festival jeunes

« Du bruit dans la cambrousse »

QUI AURA LIEU LE MERCREDI 19 AVRIL 2017

Chanteurs, Danseurs, Dessinateurs,
Acteurs, Magiciens, Musiciens...

Nous attendons vos candidatures !

Inscription par @mail, sms ou tél. :

06 78 10 68 55 - anim6.jeunesse@orange.fr

Infos sur www.anim6.fr



VIENS FAIRE
TES PROPOSITIONS
D'ANIMATIONS
OU DE SORTIES

LE PROGRAMME SERA DISPONIBLE SUR WWW.ANIM6.FR
À PARTIR DU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2016

Contacts : Linda et Johann au 06 78 10 68 55 ou anim6.jeunesse@orange.fr
Pour toute correspondance : SIVU Anim'6, Mairie, 5 rue de la Liberté, 35190 Québriac.
Bureau : 02 99 23 00 59 - Site internet : www.anim6.fr



Espace jeux « Badaboum » (pour les enfants de 0 à 3 ans)

Comme depuis plusieurs années maintenant, l'Espace-Jeux Badaboum a de nouveau fait sa rentrée au mois de septembre. En ce début d'année, l'association compte 16 adhérents (11 garçons et 5 filles).

Les enfants sont contents de se retrouver les lundis matins et de participer à diverses activités.



Depuis le départ de notre animatrice au printemps dernier, ce sont les assistantes maternelles et parents présents qui préparent et assurent les matinées de Badaboum auprès des enfants.

En novembre, Julie, animatrice à l'habitat adapté, est venue nous aider, pour notre plus grand plaisir !



Lors de ce 1^{er} trimestre, les enfants ont eu la joie de faire de la peinture ; du collage ; du coloriage sur le thème de l'automne. Chaque fin de mois, ils sont également ravis de partager des goûters d'anniversaire des copains de jeux.

Toute l'équipe de Badaboum vous souhaite une Bonne et Heureuse Année 2017 !



Le Bureau

Contact : Fabienne Fissot au 02 99 68 19 06
ou par mail : badaboumquebec@gmail.com



Les Touch'à'Tout

Nous voici à quelques semaines de Noël, et les enfants sont donc en pleine préparation des décorations qu'ils pourront accrocher au sapin ou poser sur les tables des fêtes !



Cette nouvelle saison pour les Touch'à'tout a débuté en septembre et a accueilli 3 nouveaux adhérents, venant de Meillac et de Québriac. Les 8 autres participants sont des habitués et pour la plupart adhérents depuis plusieurs années. Les séances ont lieu le samedi (une semaine sur deux) de 10 h à 12 h. Pendant ces deux heures, les enfants s'adonnent à la peinture, couture, au découpage, au collage, à la mosaïque, à la fabrication de bijoux et tant de choses encore... le tout dans la bonne humeur !

Belle année 2017

Carole Dez, Présidente et animatrice





Trail du Clocher Tors - 22 janvier 2017

La seconde édition du Trail du Clocher Tors est programmée le dimanche 22 janvier 2017. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1^{er} octobre sur www.klikego.fr et les premiers chiffres nous font espérer que nous aurons le plaisir d'accueillir 700 coureurs sur les épreuves du 15 et du 27 km.

Voici donc quelques informations sur le déroulement de cette journée :

- Le village des coureurs sera situé sur la place de la Mairie (stationnement interdit du vendredi 14 heures au lundi 18 heures)
- Le retrait des dossards aura lieu à la salle de la Nouasse
- Fermeture de la D81 entre l'Église et le Bar « O ! Grain de Café » entre 8 h et 14 h. Circulation via la rue des Dames. Aucun stationnement ne sera autorisé.
- Fermeture de la D81 entre le Bar « O ! Grain de Café » et la rue Marpod et fermeture de la rue des Landelles entre 9 h 25 et 9 h 35 et entre 9 h 55 et 10 h 05
- Les départs du 27 km (9 h 30) et du 15 km (10 h) seront donnés sur la D81 au niveau de la Bibliothèque.



- Les premiers coureurs seront attendus vers 11 h sur la place de la Mairie.
- Un buffet sera servi à l'arrivée pour tous les coureurs et bénévoles sans oublier le potage préparé par nos aînés du Courtil du Noë.
- Une animation est également prévue au Bar « O ! Grain de Café » pour le public.

Vous pourrez voir les coureurs à différents endroits comme le Moulin de Rochetain où est prévu le ravitaillement des deux épreuves, la Ville Es Ray, la Gerdais, la Mare ou Travoux. Nous invitons les différents musiciens ou autres artistes amateurs de notre village à soutenir nos sportifs.

Contactez-nous sur trailduclochertors@orange.fr ou visualiser les dernières informations sur notre site Internet : trailduclochertors.fr

Club du 3^e âge

Par une belle journée de septembre quelques personnes de Québriac ont pu partager un bon moment avec les clubs de Saint-Domineuc, La Chapelle-aux-Filtzméens, Longaulnay...

Direction Chalonnes-sur-Loire, le thème « une découverte du métier de vigneron » !

- Toujours les mêmes activités hebdomadaires le mardi après-midi : marche, boules, belote et scrabble.
 - Assemblée générale et galette des rois courant janvier
 - Repas annuel en février
 - Concours de belote les 1^{er} mars et 22 novembre
 - Pique-nique en juin
 - Fête du cochon grillé le 2 juillet
- Amicalement.



Le Président



Crèche de l'Ormel

Cette année 16^e édition de
« Noël à l'Ormel »



La crèche bien entendu vous a réservé quelques surprises et nouveautés. Après le canal et l'écluse du pont Houitte de l'année passée, pour la nouvelle édition c'est à Charleville Mézières, ville réputée pour son festival de marionnettes et d'automates que nous avons été chercher un moulin à aubes, son étang et ses pêcheurs, ainsi qu'un moulin à vent originaire des Flandres. Tous conçus, construits et animés pour nous par notre fidèle ami Joël Kestermann.

L'assemblage de la crèche, de ses deux villages et de sa ferme nous demande plus d'un mois et demi de travail. En amont nous réalisons les maquettes, révisons les moteurs et rouages des automates. Puis, il faut deux jours et deux tracteurs pour acheminer le matériel sur site. Ensuite, l'ensemble des bénévoles de l'association sur le temps d'un week-end organise la mise en place des différents éléments, suivi par la fidèle et très motivée équipe des seniors qui pendant plus de trois semaines vont construire la crèche traditionnelle au calvaire de l'Ormel, réaliser l'alimentation électrique l'éclairage et la décoration paysagère et ceci par tous les temps: soleil, froid, pluie... Parfois il faut du courage mais toujours dans la bonne humeur... Surtout n'oublions pas nos plus fidèles supporters : les enfants des lotissements de l'Ormel et de la Donac qui tous les jours après la classe viennent voir l'avancée des travaux et nous prodiguer leurs encouragements.

Le 3 décembre nous avons accueilli le premier marché de Noël de Québriac c'était l'inauguration et l'illumination. Devant la joie de tous nous oublions toutes les difficultés rencontrées auparavant. Au nom des bénévoles de l'association je tiens à remercier la municipalité qui nous aide à perdurer depuis pas mal d'années maintenant. Les entreprises de Québriac et des environs ainsi que les commerces dont vous pouvez toujours voir les noms sur le site de la crèche. En participant à la tombola vous nous permettez d'assurer la maintenance et l'acquisition des matériaux nécessaires.

Et bien entendu **un grand et énorme merci et bravo** à tous les bénévoles de l'association pour leur implication leur présence et le magnifique travail réalisé.

Un petit rappel pour les années à venir» toutes les bonnes volontés sont bienvenues» nous vous ouvrons grand les bras. Pour nous contacter 02 99 68 11 65 - M^{me} Juhel.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une merveilleuse année 2017.

Comité de Jumelage de Tinténiac et du Pays de la Donac

Entretenir son allemand ou son anglais :
dans la bonne humeur et la convivialité
Autour d'un rafraîchissement au
Bar'zouges (Hédé-Bazouges)

Tous les jeudis de 19 h à 20 h 30.

Anglais ou allemand, un jeudi sur deux.

Et c'est gratuit !

Contact : Comité Jumelage Tinténiac -
06 81 40 75 81

*Le Comité de Jumelage de Tinténiac
fonctionne en partenariat élargi aux
communes de Québriac et Saint-Domineuc et
coopère avec le Comité de Jumelage de Hédé.*

UTL Bretagne romantique



L'Université du Temps Libre Bretagne romantique organise le vendredi 24 mars 2017 à 20 h un concert ouvert au public, espace du Grand Clos à Saint-Domineuc sur le thème de la chanson française et de la poésie avec Claude Couamme, chanteur finistérien qui interprètera les textes d'Allain Leprest et Jean Ferrat. Ce concert, ouvert à tous, est organisé en soutien à l'action humanitaire « Nous, TIKOPIA » dont le but est de venir en aide à la population pour lui permettre de subvenir à ses besoins en eau potable.

Tarifs :

- Gratuit jusqu'à 12 ans
- Adhérents UTL : 8 €
- Public : 12 €

Réservations : 06 08 72 33 08 ou courriel :
utlbretagneromantique@orange.fr

VENEZ NOMBREUX !



Ensemble contre la Muco

Virade 2016 : un nouveau pas vers la victoire !

Grâce à une météo clémente et surtout à une forte mobilisation de toute l'équipe de bénévoles, la Virade de Québriac affichera encore cette année un très beau résultat. Comme lors des précédentes éditions, de nombreux participants sont venus profiter des activités proposées sur le site tout au long de la journée.

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs de cette réussite : la municipalité, les associations locales, les artistes, les bénévoles et le public venu en nombre.

Lors de la remise de chèque officielle, c'est la somme de 10 099,81 € qui a été remise à Chrystelle Maret, Déléguée Territoriale de l'association Vaincre la Mucoviscidose.



Merci encore à tous et rendez-vous en 2018 pour une nouvelle Virade !

Michel Lebulanger

ACCA de Québriac

Le repas annuel de l'ACCA se déroulera le 11 mars 2017. Le 18 mars 2017 pour la deuxième fois l'association organise une chasse à courre au sanglier, nous comptons sur votre présence. Comme l'année précédente, nous demanderons une autorisation de suite auprès des agriculteurs et propriétaires terriens par respect envers eux et leur travail.

L'ACCA remercie particulièrement le maire et ses conseillers qui nous ont fait jouissance d'un bâtiment communal afin de créer notre laboratoire de découpe avec une chambre froide que nous mettons à disposition des associations de la commune.



Le Cercle d'Ille-et-Rance

Danses traditionnelles Bretonnes et Celtiques

Bonne rentrée 2016-2017 au cercle Ille-et-Rance, les inscriptions sont toujours ouvertes.

Aujourd'hui nous comptons plus de 60 adhésions, effectif adultes en progression, la section enfants et ados se porte bien et continue à s'étoffer.

Les jours et horaires de répétition sont inchangés ;
Jeudi à partir de 20 h 30 salle polyvalente de la Nouasse

Vendredi à partir de 17 h pour les enfants, les ados 18 h 30, les adultes initiés et ados qui le souhaitent à partir de 20 h 30.

L'année de danse 2016 riche en évènements (20^e anniversaire plus une douzaine de sorties) a été couronnée par un titre.

Le trophée très envié de Lauréat des groupes de 4^e catégorie après seulement deux années dans les groupes classés. Pour ses vingt ans le cercle accède à la 4^e catégorie des cercles de la confédération War'leur, 1 an plus tard, c'est le sacre ; 1^{er} de sa catégorie.

Belle récompense pour l'effort consenti pour le renouvellement des costumes, la qualité des spectacles et animations qui reflète la joie de vivre ensemble une belle aventure.

Merci à tous, municipalité, musiciens et chanteurs, bénévoles et danseurs.

Pour préserver une large place aux danseurs loisir le 1^{er} trimestre a surtout été consacré à la pratique de danses connues et l'apprentissage de nouvelles danses dans une ambiance sympa et conviviale.

Le groupe animation reprend sa préparation début janvier à raison de une à deux soirées par mois plus un dimanche selon l'avancement et les besoins des nouvelles chorégraphies.

L'année 2017 se présente bien puisque de nombreuses animations sont réservées.

Comme les années passées, les Ados et enfants présenteront leur propre chorégraphie et intégreront plus largement les animations du groupe adultes afin de présenter un spectacle inter générationnel dans une ambiance familiale et complice.

Merci aux familles pour leur accompagnement et leur compréhension.

Lors de son assemblée générale annuelle Du 14 octobre, le cercle a renouvelé son C.A. avec deux nouveaux membres, Félicitations pour leur engagement. Remerciements sincères aux sortants pour le travail accompli durant de nombreuses années.

Le bureau actuel est composé de :

Président : Roger Portier

Vice-présidente : Julie Cloarec

Trésorière : Corinne Putot

Secrétaire : Fabienne Locu

Secrétaire adjointe : Christelle Portier

Bonnes fêtes de fin d'années, Meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Contacts : 06 10 28 58 94 ou 06 84 61 95 47 pour les enfants, la Mairie de Québriac, l'adresse email cerclequebriac35@gmail.com.



Commission vie associative

Après une année 2015 riche en événements associatifs, 2016 retrouve une année normale avec toutes les manifestations annuelles organisées par les associations.

La première grande manifestation, le 24 janvier 2016 le trail du clocher tors qui a rempli le bourg avec 600 participants pour une première, ce fût une réussite. Une jolie ballade dans la campagne de Québriac avec sous-bois et traversée de rivière mais aussi avec toutes les difficultés liées au terrain assez vallonné. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire dès à présent pour le 22 janvier 2017, date de la deuxième édition, nous souhaitons à l'association le ruisseau de Tanouarn le même succès.

Un milieu associatif dynamique et imaginaire pour organiser des manifestations, des associations solidaires, toujours prêtes à l'entraide et au partage du matériel. Il faut également remercier les associations de Québriac, qui aujourd'hui se sont arrêtées de fonctionner, clôturent leur compte et donnent le solde pour soutenir les autres.

La commission vie associative réunie une fois par an les associations pour mieux cerner leurs attentes et leurs besoins, nous sommes là pour aider et apporter notre aide et notre soutien lors des manifestations. Nous connaissons les problèmes rencontrés, problème de salle ou manque de matériel, la municipalité a investi en 2016 en aménageant les lieux et les locaux pour un meilleur fonctionnement, nous

allons continuer sachant que les bâtiments ne sont pas extensibles. Nous déplorons aussi un manque de civisme et constatons des dégradations sur du matériel mis à disposition pour le confort de tous, merci de respecter ces équipements qui représentent un coût pour la commune.

La commission souhaite réunir les québriacais autour d'un pique-nique le dimanche 21 mai 2017 avec mise à disposition de barbecues avec possibilité de griller, chacun apportant son repas. Des jeux seront mis à disposition (palets, boules, ballons et plateforme sportive pour les enfants) nous souhaitons vous voir nombreux, retenez la date.

Le bourg de Québriac s'anima pour accueillir la fête de la musique le vendredi 16 juin, amis chanteurs (euses) ou musiciens réservez votre créneau pour monter sur la scène.

Nous finirons 2017, par l'organisation du téléthon avec la commune de la Chapelle-aux-Filtzméens, le souhait étant de ne faire qu'un site pour éviter la dispersion des participants, les associations des deux communes seront conviées pour avoir une diversité d'activités à proposer.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et espérons vous voir nombreux participer lors des manifestations de nos associations.

Bonne année 2017 .

*Pour la commission vie associative
Patrick Boissier*

Comité des fêtes du Grand Bois



Voici une année de plus passée avec nos deux manifestations qui se sont bien déroulées :

- notre pêcheur du 8 mai qui a accueilli une vingtaine de pêcheurs,
- notre traditionnelle fête du 15 août qui a connu un fort succès avec la chaleur qui était de la partie. Nous avons même eu très chaud ! Le matin une trentaine de pêcheurs présents ont fait de belles prises.
- une dizaine de bradeurs au vide grenier ce qui est peu, mobilisez-vous pour l'année prochaine, prenez note dans vos agendas.

Notre repas du midi (jambon à l'os) a connu un beau succès avec 120 personnes puis nos jeux inter village qui se sont très bien déroulés.

Ces manifestations se sont passées dans la joie et la bonne humeur.

Nous avons toujours besoin de bénévoles pour nous rejoindre vous pouvez contacter :

- la présidente - Marie Annick Robert - 02 99 68 01 28
- la secrétaire - Fabienne Fissot - 02 99 68 19 06

Toute l'équipe du comité des fêtes du grand bois vous souhaite une bonne et heureuse année 2017.



TRAVAUX PUBLICS

Siret : 422 745 976 – 00015 APE : 451 B

CLAUDE DUHAMELLE

Le Rocher-bernard

35190 QUEBRIAC



Installé à son compte depuis 1999,
Vous propose ses services pour tous travaux :

TERRASSEMENT, EMPIERREMENT, DRAINAGE

AMENAGEMENT DE COUR

POSE DE FOSSE TOUTES EAUX (*bac à sable, épandage traditionnel*)

POSE DE MINI STATION D'EPURATION

RACCORDEMENT AU TOUT A L'EGOUT

VIABILISATION DE TERRAINS

REPARATION DE BRANCHEMENT D'EAU

DEPANNAGE SUR ASSAINISSEMENT

DEMOLITION DIVERSES EVACUATION DE TERRE ...

POSE DE RECUPERATEURS D'EAUX DE PLUIES

PETITS TRAVAUX DE MACONNERIE (*petites murettes...*)

POSE DE CLOTURES

NETTOYAGE DE TERRAINS (*avec gyrobroyeur*)

**ABATTAGE ET ELAGAGE D'ARBRES, D'ARBUSTES,
DE HAIES (*tracto pelle équipé d'une nacelle*) et évacuation**

Location

PELLE A PNEUS, TRACTO PELLE,

MINI PELLE 2.5T équipée d'un BRH (*brise-roche hydraulique*)

TRACTEUR + REMORQUE ...

Bureau : 02.99.68.12.94

Portable : 06.03.37.84.41

MCM DÉCOUPE



Découpe viandes
(bœuf, porc, agneaux)
pour vente direct.

Particuliers sur commande
et disponible le vendredi
de 9 heures à 18 heures

06 70 06 42 25
02 23 27 98 70

Zone Artisanale de Rolin - 35190 QUÉBRIAC

BERHAULT Didier

Artisan depuis 1987
Menuisier - Ébéniste
Fabricant - Installateur
Cuisines - Bains - Dressing

Malnoë 35190 QUÉBRIAC
06 78 24 66 94
02 99 23 08 62
didierberhault@laposte.net



emeé - Saint-Malo



ELECTRICITÉ
CHAUFFAGE
Lebreton
Electricité Générale

Z.A. ROLIN 35190 QUÉBRIAC

02.99.68.06.74

06.62.50.26.95

www.lebreton-electricite.fr

contact@lebreton-electricite.fr



Le P'tit Plus

ALIMENTATION GENERALE & Produits locaux

Karine Lebulanger

09 51 01 82 02 – 06 86 22 19 51

leptitplusquebriac@free.fr

34, rue de la Liberté – 35190 Québriac

EURL au capital de 5000 € – SIRET : 51227046300015

KABUKI

SPA & Institut

- Massages
- Soins visages
- Gommages
- Maquillage
- Manucure
- Épilations



- Chèques Kdo
- Espace bien-être (piscine/hammam)

Trémagouët, 35190 QUÉBRIAC

02 99 39 88 42 contact@kabuki-spa.fr

www.domainedetremagouet.fr

H2C

Informatique Services

Assemblage PC
Formations
Dépannage et assistance
Installation à domicile
Consommables et accessoires

Michel LEBULANGER

h2c.infoservices@free.fr – www.h2cinformatique.fr

09 50 45 49 84 – 06 77 93 96 82

H2C Informatique Services - 34, rue de la Liberté, 35190 Québriac - www.h2cinformatique.fr

EURL au capital de 5000 € - RCS 518267695 RM35

Déclaration d'activité de formation professionnelle 53 35 09017 35